

MUNICIPALITÉ + FAMILLE

LE « PENSER ET AGIR FAMILLE / AÎNÉ » DU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

automne 2014

volume numéro

11.3



**AMÉNAGER
DE FAÇON INCLUSIVE...
PROFITABLE
ET RENTABLE!**

**Le retour des rues étroites:
des collectivités mieux outillées
que jamais**

**Dossier spécial Conciliation
travail-vie personnelle
UNE
CERTIFICATION
CTVP
À L'ÉCHELLE
LOCALE**



Le Carrefour action municipale et famille, chef de file du *penser et agir famille / aîné* au Québec

Un lieu d'échange, de partage, de réflexion, de recherche et de développement pour les municipalités et les MRC intéressées par le développement d'une politique familiale municipale. Le Carrefour fournit des services d'animation, de promotion, d'information, de formation et de soutien en matière de politiques familiales municipales.

Contactez-nous:

450 466-9777

info@carrefourmunicipal.qc.ca

www.camf.ca

Courrier des lecteurs

Faites-nous connaître votre opinion, vos belles réalisations, vos événements ou votre coup de cœur! Il nous fera plaisir de les partager avec nos lecteurs et lectrices.

Date de tombée des textes du prochain numéro:
9 décembre 2014.

sommaire

- | | |
|--|--|
| <p>3 ÉDITORIAL Un automne chaud comme on les aime...</p> <p>4 POINT DE VUE ÉDITORIAL La municipalité, un monde de vie!</p> <p>4 EN BREF Un mouvement pour encourager la lecture chez les enfants Appel de projets PFM/MADA: les municipalités subventionnées sont enfin dévoilées!</p> <p>5 CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE Équi-Temps Charlevoix: une certification en conciliation travail-vie personnelle (CTVP) à l'échelle locale</p> <p>7 BILLET DU FORMATEUR Planifier l'aménagement de la municipalité... grâce à la cartographie participative</p> <p>8 MA MUNICIPALITÉ TECHNO Données ouvertes: un témoignage Des projets réalisés grâce aux données ouvertes de la Ville de Québec</p> <p>11 POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE Des nouvelles PFM</p> | <p>14 SAINES HABITUDES DE VIE Les travaux de la table sur le mode de vie physiquement actif Le rôle des municipalités concernant les saines habitudes de vie Cadre d'intervention Gazelle et Potiron du ministère de la Famille La PFM, un outil de premier plan</p> <p>16 ENFANTS Un tableau de bord de données en faveur des 0-5 ans Création d'un réseau des MAE Accréditation MAE: quelques initiatives inspirantes</p> <p>18 MUNICIPALITÉ Le retour des rues étroites: les collectivités mieux outillées que jamais Aménager de façon inclusive... profitable et rentable!</p> <p>21 ÉTUDES ET RECHERCHES De la sécurité... au confort des environnements de marche</p> <p>23 AÎNÉS Pour un Québec « visitable »: l'application du concept de visitabilité chez les aînés</p> <p>25 RENDEZ-VOUS ANNUEL La marche de solidarité de la <i>Journée internationale des droits de l'enfant</i> du 20 novembre</p> <p>25 À VOIR ET À LIRE + CALENDRIER</p> |
|--|--|



éditorial

Marc-André Plante, directeur général, CAMF

UN AUTOMNE CHAUD COMME ON LES AIME...

En cette matinée du 11 août, nous voilà à la ligne de départ d'un long et intense marathon qui durera jusqu'à la période des fêtes. Le compte à rebours a maintenant débuté en vue de l'organisation de la 27^e édition du Colloque annuel du CAMF qui aura lieu du 7 au 9 mai 2015 à Montmagny. Le nouveau comité de travail *Municipalité amie des enfants (MAE)* est en opération, la phase 2 du projet « politique familiale municipale et saines habitudes de vie » (PFM en forme) a été reconduite et a reçu l'appui financier de *Québec en Forme* jusqu'en décembre 2016 et une nouvelle cohorte de projets PFM et *Municipalité amie des aînés (MADA)* vient de recevoir un soutien du ministère de la Famille. De quoi donner le vertige... je devrai affronter mes peurs d'ici les fêtes!

À cela, je me permets de vous rappeler qu'un Forum sur la lutte à l'intimidation, présidé par le premier ministre, M. Philippe Couillard, débutera dans quelques jours. L'ensemble des acteurs institutionnels y sera convié dont le CAMF. Depuis quelques semaines, le conseil d'administration, appuyé par l'équipe de la permanence, réfléchit à des enjeux en vue de proposer des stratégies, issues du monde municipal, dans un éventuel plan d'action gouvernemental de lutte à l'intimidation. Vos suggestions sont les bienvenues! La prochaine édition du magazine *Municipalité + Famille* relatera les principaux éléments de ce Forum.

À surveiller en octobre: lancement du nouveau guide pratique et stratégique sur les services de garde éducatifs à la petite enfance

En février dernier, je vous annonçais notre intention de produire, en collaboration avec le ministère de la Famille, un tout nouveau guide pratique et stratégique sur les services de garde éducatifs à la petite enfance. Si la tendance se maintient, son lancement aura lieu dans quelques semaines... À titre indicatif, ce document regroupera l'ensemble des informations permettant aux municipalités de mieux comprendre l'environnement juridique et administratif de ce service public d'une grande importance pour le développement de nos communautés. L'initiative vise globalement à mieux soutenir les municipalités à 1) développer une réglementation municipale optimale pour encadrer les services de garde éducatifs à la petite enfance (SGEPE) sur son territoire; 2) comprendre les enjeux, les structures et l'évolution du réseau des SGEPE depuis 1997; 3) souligner quelques partenariats locaux novateurs dont vous pourriez vous inspirer et finalement 4) reconnaître le plein potentiel du monde municipal dans l'éclosion d'une telle institution favorisant l'amélioration de la qualité du milieu vie de nos familles.

Le CAMF se joint à l'Observatoire québécois sur le développement et le bien-être des tout-petits

Le 6 juin dernier, un collectif de six municipalités était invité à participer à une rencontre exploratoire en vue d'initier un projet pilote en collaboration avec l'*Observatoire québécois sur le développement et le bien-être des tout-petits*. Comme vous le savez, les élus et les gestionnaires municipaux exercent une influence importante dans leur communauté. Ils le font à partir de la loi qui définit leur mandat et leurs responsabilités, mais aussi à partir du rôle d'influence qu'ils exercent à titre de leaders de leur communauté. Ils peuvent ainsi, au-delà des responsabilités qu'ils doivent explicitement assumer selon la *Loi des cités et villes du Québec*, participer aux efforts qui, à leurs yeux, peuvent contribuer à l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être de leurs familles.



Ce rôle de leadership communautaire des élus et des gestionnaires municipaux à l'égard du bien-être des familles et des enfants est particulièrement manifeste au sein de plus de 700 municipalités qui, durant la dernière décennie, ont adopté une politique familiale municipale (PFM) à partir de laquelle elles créent, développent, renforcent ou collaborent à des programmes, services ou activités qui enrichissent la vie des familles vivant sur leur territoire. C'est dans ce contexte que le CAMF cherche de plus en plus à bonifier son offre de services en vue de mieux vous soutenir dans la mise à jour de ce volet de votre PFM. La présence du CAMF illustre l'importance que l'on accorde à cette préoccupation de nos membres et de nos partenaires.

La famille au cœur de la ville: lancement d'un livre à l'automne en collaboration avec l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal

Depuis un an, un collectif de chercheurs et de praticiens s'est mobilisé afin d'écrire, sous la direction de M. Jean-Philippe Meloche de l'Université de Montréal, un livre sur l'importance de développer des politiques publiques favorisant la présence des familles au cœur de nos villes. Ainsi, j'aurai l'occasion de partager avec vous mes observations sur le sujet dans l'un des nombreux chapitres de ce livre. De toute évidence, l'impact des politiques familiales municipales y sera traité et quelques recommandations feront l'objet de ma conclusion. Dès son lancement, je vous ferai découvrir les différentes réflexions issues de cet ouvrage.

En guise de conclusion, je réalise que le réseau du CAMF réussit, d'année en année, à diversifier ses dossiers afin de mieux répondre à vos besoins. Nous avons l'humilité de nous remettre en question régulièrement et le courage de proposer de nouveaux projets qui sortent des sentiers battus. Ainsi, j'aime bien l'idée qu'on se lance parfois dans le vide en calculant très bien les retombées à venir! □



point de vue éditorial

Isabelle Lizée, directrice adjointe, CAMF

LA MUNICIPALITÉ, UN MONDE DE VIE!

De plus en plus, la municipalité se reconnaît comme une actrice influente du développement communautaire. L'adoption massive de politiques familiales municipales au Québec depuis les 25 dernières années et l'ajout de la démarche *Municipalité amie des aînés* en constituent de beaux exemples. L'implantation des PFM s'inscrit dans une mouvance qui tend à rapprocher les municipalités de leurs familles et de leurs aînés et à favoriser leur reconnaissance et leur participation active dans les processus décisionnels qui visent l'amélioration de la qualité de vie dans la communauté.

En ciblant spécifiquement l'engagement du milieu municipal, la politique familiale mise sur l'importance du leadership positif qu'elle exerce sur son territoire et favorise du coup l'établissement de partenariats. Cela s'illustre par la mise en place d'activités dans les milieux qui rejoignent les familles de manière quotidienne, comme par exemple l'école, le CPE, le CLSC, les organismes communautaires et les entreprises.

En travaillant à l'amélioration de la qualité du milieu de vie des familles et des aînés, les membres du Carrefour action municipale et famille contribuent à des milieux de vie qui sont créés « par et pour » l'entité familiale. Bien sûr, la famille et les aînés ne sont pas des groupes homogènes, mais bien des acteurs contribuant, à leur manière et selon leur réalité, au développement local et régional. Le territoire local est l'espace privilégié du changement, lequel s'implante avec la mobilisation de l'ensemble de ses acteurs. Ce parcours, parfois difficile pour certains, se révèle par ailleurs toujours utile pour une réelle concertation locale dans une optique d'occupation dynamique du territoire.

Le caractère dynamique de l'occupation du territoire se manifeste par la vitalité économique, sociale et culturelle qui se déploie et qui génère des activités créatrices de richesses et d'emplois et fait appel à la participation citoyenne pour renforcer également le sentiment d'appartenance.

Le sentiment d'appartenance contribue à créer ce monde de vie ; il favorise le renforcement des valeurs et l'expression de l'engagement collectif en faveur des familles. Il facilite l'émergence de liens étroits avec la communauté et contribue significativement au tissu social pour agir ensemble sur le devenir des communautés.

Et si le sentiment d'appartenance était le pivot à partir duquel on façonne la politique familiale municipale et la démarche *Municipalité amie des aînés*... □

en bref



UN MOUVEMENT POUR ENCOURAGER LA LECTURE CHEZ LES ENFANTS

Inspiré de la philosophie *Prends un livre ou donne un livre*, le mouvement des Croque-livres est une initiative québécoise de partage de livres animée par les citoyens et destinée aux jeunes âgés de 0 à 12 ans. Elle vise à implanter un réseau de boîtes sympathiques et reconnaissables — les Croque-livres — dans diverses communautés du Québec. Ces points de chute offrent aux enfants, dans leur quotidien, un libre accès à des livres partagés.

Ces « petits monstres » peuvent s'installer à l'intérieur ou à l'extérieur, devant un organisme, un CPE, une école primaire, une bibliothèque, une maison, ou autre, pour faciliter ainsi l'accès aux enfants. Chaque propriétaire est libre d'engager son entourage dans la décoration et la personnalisation du Croque-livres, notamment en lui donnant un nom. Il est invité à inscrire son Croque-livres au www.croquelivres.ca, afin de permettre de le géolocaliser et de suivre la progression du mouvement à travers le Québec. □

Pour prendre part au mouvement et encourager l'existence d'un Croque-livres, visitez le www.croquelivres.ca.

Appel de projets PFM/MADA

LES MUNICIPALITÉS SUBVENTIONNÉES SONT ENFIN DÉVOILÉES!

Le 27 août dernier, la ministre de la Famille, M^{me} Francine Charbonneau, était de passage à Waterloo afin d'annoncer officiellement les municipalités et MRC dont les projets de politiques familiales municipales (PFM) et de démarche *Municipalité amie des aînés* seront subventionnés. Ainsi, plus de 200 municipalités du Québec élaboreront ou mettront à jour leur PFM. Le CAMF est heureux de cette annonce et est enthousiaste à l'idée d'offrir son soutien à ces municipalités et MRC.

Consultez dès maintenant la liste des projets PFM/MADA subventionnés : www.camf.ca.

M. Pascal Russel, maire de Waterloo, M^{me} Francine Charbonneau, ministre de la Famille, ministre responsable des Aînés et ministre responsable de la Lutte contre l'intimidation, et M. Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.





ÉQUI-TEMPS CHARLEVOIX: UNE CERTIFICATION EN CONCILIATION TRAVAIL-VIE PERSONNELLE (CTVP) À L'ÉCHELLE LOCALE



La CTVP: un enjeu de société qui ne laisse plus personne indifférent

Il y a 15 ans à peine, la conciliation travail-vie personnelle (CTVP) ne figurait pas encore au nombre des grands défis de société. Aujourd'hui, personne ne remet en question l'importance de trouver des solutions en CTVP autant auprès des familles qu'auprès des organisations. Malgré une plus grande prise de conscience et une volonté de plus en plus présente au sein des organisations, on constate que celles-ci, surtout les plus petites d'entre elles, se sentent souvent démunies et peinent à trouver des solutions viables pour répondre à leurs défis en matière de recrutement, de rétention et de mobilisation de personnel. On observe également que la ténacité des préjugés et la présence d'une dynamique de confrontation au sein des organisations représentent très souvent des obstacles majeurs à l'intégration de pratique en CTVP.

Équi-Temps Charlevoix: une réponse aux enjeux de la CTVP

En réponse aux enjeux reliés à la CTVP, le 29 octobre 2013, l'Agence des temps de la MRC de Charlevoix-Est lançait officiellement son programme de certification *Équi-Temps Charlevoix*. Ce programme est le résultat d'un processus d'élaboration qui a duré approximativement treize mois (septembre 2012 à octobre 2013). Élaboré par un comité composé d'acteurs du milieu, il se veut une réponse adaptée aux réalités des organisations et des familles des milieux ruraux.

Les objectifs poursuivis:

- reconnaître les milieux de travail qui misent sur la CTVP pour améliorer leur situation et celles de leurs employés;
- encourager la mise en place de pratiques en CTVP dans les milieux de travail;
- améliorer la connaissance des bénéficiaires, des pratiques, des lois et des normes inhérentes à la CTVP;
- favoriser un climat d'échange d'expertise et de réseautage entre les entreprises de la région en matière de CTVP.

Au-delà des objectifs poursuivis, ce programme de certification propose une approche basée sur quatre grands principes

❶ **L'accessibilité**, pour encourager l'adhésion de toutes les organisations de Charlevoix-Est. De prime abord, il faut comprendre que les organisations doivent composer avec des réalités très différentes et elles ne sont pas toutes rendues à la même étape en matière de CTVP. Alors qu'un nombre croissant d'organisations proposent à leurs employés des mesures formelles qui les aident à mieux concilier vie personnelle et vie professionnelle, d'autres organisations préfèrent conserver une certaine flexibilité en gérant les situations de façon informelle au « cas par cas ». Nous retrouvons également des organisations qui, malgré une certaine reconnaissance des enjeux, se questionnent encore sur la nécessité d'aller un peu plus loin que l'application des lois et des normes du travail.

Un juste équilibre entre les exigences du programme et son accessibilité

Le plus difficile dans ce type de certification est de trouver le juste équilibre entre les exigences et l'accessibilité. En effet, trop de conditions ou des conditions trop contraignantes ont pour effet de décourager les organisations. À l'inverse, des exigences trop faciles auraient pour effet de porter préjudice à la crédibilité du programme. Pour l'instant, notre expérience ne nous dit pas de quel côté nous nous trouvons. L'étape de l'évaluation, prévue pour octobre prochain, nous donnera certainement des éléments d'information très intéressants à cet effet.

Dans sa version actuelle, les organisations qui posent leur candidature doivent avoir une place d'affaires dans Charlevoix-Est et elles doivent compter un minimum de trois employés pour être éligibles à la certification. Lorsque ces deux conditions de base sont respectées, elles doivent ensuite répondre à un certain nombre d'exigences en plus de devoir remplir différents formulaires selon le niveau souhaité (voir le tableau 1 à la page suivante pour la description des quatre niveaux). Une fois la documentation reçue, il est de la responsabilité du comité d'attribution, lequel est composé de six membres issus du milieu, d'analyser et de recommander la candidature.

❷ **La sensibilisation et la mise en valeur de la CTVP**. Ce principe est omniprésent dans le programme et il se manifeste de deux différentes façons. Dans un premier temps, le contenu de tous les documents remis à l'organisation a été conçu pour **sensibiliser et informer** les gestionnaires sur l'état de situation de leur organisation en matière de CTVP ainsi que sur les différents aspects et bénéfices de la CTVP. Dans un second temps, certaines conditions de la certification visent à encourager les organisations qui ont reçu la certification à **mettre en valeur la CTVP** et à **témoigner de leurs expériences** auprès des autres organisations de la région. De cette façon, nous misons davantage sur les témoignages de proximité (entre pairs qui évoluent dans une même région) plutôt que sur une campagne de promotion traditionnelle qui met simplement en évidence les avantages de la CTVP et les bénéfices d'adhérer à la certification.

❸ **La collaboration et la communication au sein de l'organisation**. En adoptant ce principe, nous désirons permettre aux organisations de mettre en place un modèle de gestion participative où employeur (gestionnaire) et employés contribuent ensemble à améliorer la situation en CTVP au sein de l'organisation. Un modèle qui vise une compréhension mutuelle des défis et des problèmes vécus par chacun, de telle sorte que les mesures mises en place au sein des organisations permettent de répondre autant aux enjeux que celles-ci vivent qu'aux situations vécues par les travailleurs. Un sondage à réaliser auprès des employés ainsi que la formation d'un comité où l'on retrouve des employés et des gestionnaires à la même table figure aux nombres des exigences du programme qui permettent d'aller dans le sens de ce principe.

❹ **L'ouverture sur le milieu**. Ce principe amène une nouvelle perspective qui implique des acteurs de la communauté dans la recherche et la mise en place de solutions en CTVP. Même s'il est possible de trouver des exemples qui témoignent de cette ouverture vers la communauté, force est de constater que ce n'est pas un réflexe naturel pour les organisations, particulièrement pour les plus petites d'entre elles. Sans prétendre en faire un réflexe naturel, les éléments d'information qui sont intégrés dans la documentation de la certification invitent les gestionnaires et les employés à porter leur regard à l'extérieur de l'organisation pour trouver des éléments de réponse aux problèmes vécus.

Les quatre niveaux de la certification: pour entretenir la volonté de s'améliorer

Le programme propose quatre niveaux de certification auxquels s'ajoute le niveau ambassadeur, lequel sera attribué aux organisations qui se démarqueront par leur leadership et leur implication dans la mise en valeur de la CTVP auprès des organisations de la région.

Le tableau 1 à la page suivante n'aborde pas les critères spécifiques associés à chacun des niveaux, mais permet d'avoir un regard général sur le caractère évolutif de la certification. De plus, il est important de préciser que, peu importe le niveau demandé, l'employeur (gestionnaire) doit démontrer concrètement son intention d'améliorer la CTVP dans l'organisation.



TABLEAU 1

| CE NIVEAU... | ... EST ATTRIBUÉ À L'ORGANISATION QUI... |
|--------------------|--|
| Niveau 1 | <ul style="list-style-type: none"> Démontre son ouverture à l'amélioration de ses pratiques en conciliation travail-vie personnelle (CTVP); Manifeste son intérêt à comprendre les avantages de la CTVP; Initie une démarche de sensibilisation en CTVP. |
| Niveau 2 | <ul style="list-style-type: none"> S'engage dans l'amélioration de la CTVP au sein de l'organisation; Demeure à l'écoute des besoins exprimés par ses employés en matière de CTVP; Démontre son ouverture à une gestion participative (employeur-employés) pour aborder les enjeux de la CTVP. |
| Niveau 3 | <ul style="list-style-type: none"> Propose de nouvelles pratiques en CTVP au sein de l'organisation; Instaure un modèle de gestion participative (employeur-employés) favorisant la CTVP; Démontre son intérêt à promouvoir la CTVP auprès des entreprises de la région. |
| Niveau 4 | <ul style="list-style-type: none"> Confirme sa volonté de répondre aux besoins de ses employés en matière de CTVP; Instaure un modèle de gestion participative (employeur-employés) en matière de CTVP; Démontre son intérêt à promouvoir la CTVP auprès des entreprises de la région. |
| Ambassadeur | <ul style="list-style-type: none"> Utilise la CTVP comme outil d'amélioration continue pour l'entreprise; Confirme son leadership en matière de conciliation travail-vie personnelle au sein de la communauté; Contribue à la mise en valeur de la CTVP auprès des entreprises de la région. |

État de situation à ce jour et retombées dans le milieu

À ce jour, huit organisations de la région de Charlevoix-Est ont reçu la certification. De ce nombre, nous retrouvons deux des cinq employeurs les plus importants de Charlevoix, soit le **Fairmont le Manoir Richelieu** (niveau ambassadeur) et la **Commission scolaire de Charlevoix** (niveau 2). Parmi les autres récipiendaires, nous retrouvons la **Maison de la famille de Charlevoix** (niveau 3), le **Centre-Femmes aux Plurielles** (niveau 4), les **Services de main-d'œuvre l'Appui** (niveau 2), le **CLD de la MRC de Charlevoix-Est** (niveau 3), **Tourisme Charlevoix** (niveau 1) ainsi que la **Caisse populaire Desjardins de La Malbaie** (niveau 3). À ce jour, 1 600 employés à temps plein et à temps partiel sont touchés par la certification *Équi-Temps Charlevoix*.

Dans sa version actuelle, le programme est un projet pilote qui s'adresse exclusivement aux organisations ayant une place d'affaires dans Charlevoix-Est. Au cours des prochains mois, nous avons espoir de trouver les ressources nécessaires pour pérenniser la certification dans la région. Par la suite, nous étudierons la possibilité de déployer le programme vers d'autres régions du Québec. □

Si ce programme vous interpelle et que vous désirez en savoir plus, n'hésitez pas à communiquer avec nous :

Denis Guérin, agent de développement des collectivités locales pour le Carrefour action municipale et famille et chargé de projet pour l'Agence des temps / 450-466-9777 ou par courriel à denis.guerin@carrefourmunicipal.qc.ca

Lisianne Tremblay, agente de développement en CTVP pour l'Agence des temps de la MRC de Charlevoix-Est / 418 439-3947, poste 5015 ou par courriel à ctvp@mrccharlevoixest.ca.



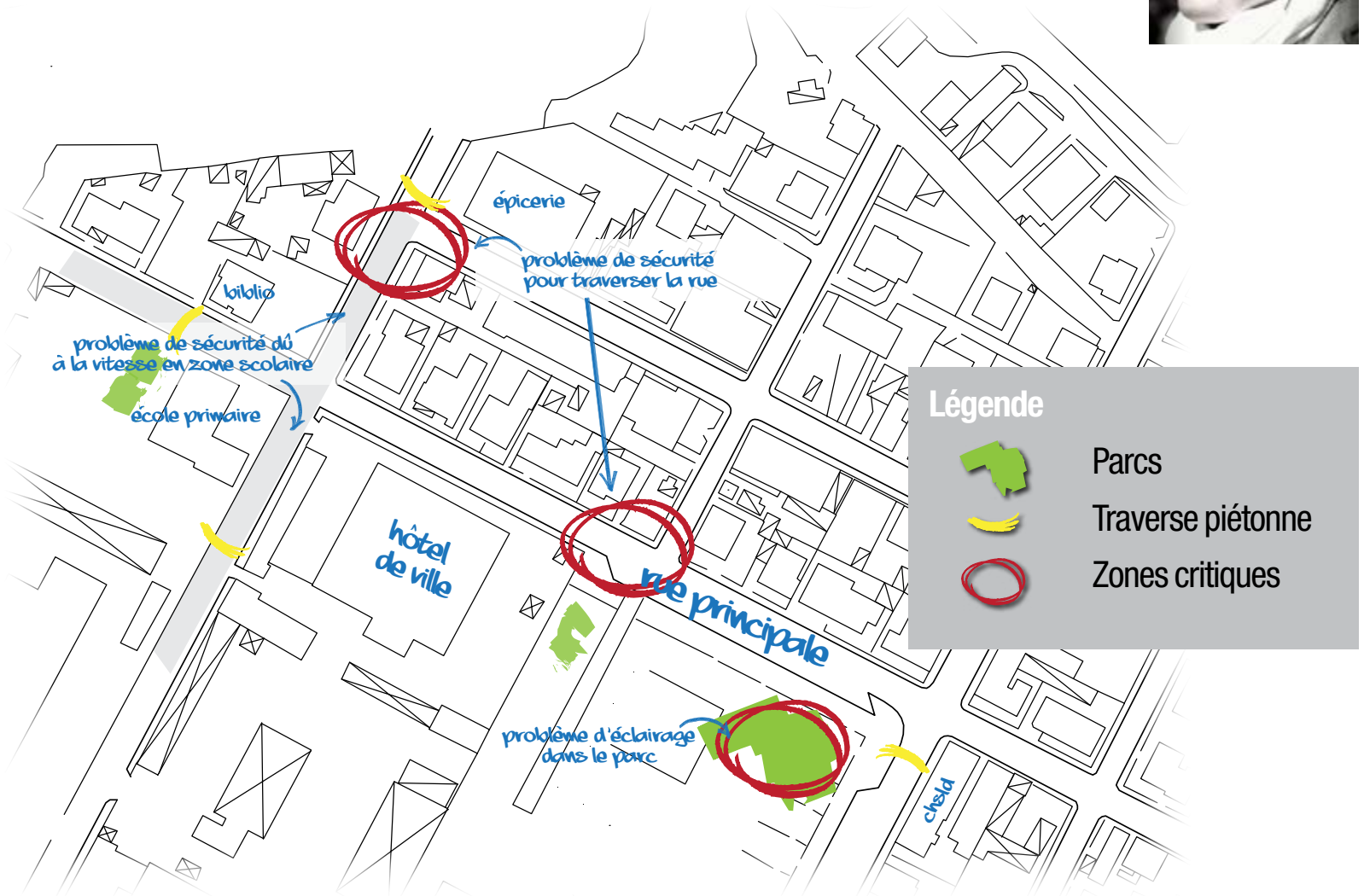
Agence des temps
de la MRC de Charlevoix-Est
Pour mieux concilier travail et vie personnelle



MRC DE
CHARLEVOIX-EST



CARREFOUR ACTION
municipale et famille



PLANIFIER L'AMÉNAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ... GRÂCE À LA CARTOGRAPHIE PARTICIPATIVE

En tant que formatrice pour le CAME, j'ai l'occasion de travailler avec des municipalités et des MRC sur le territoire de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Récemment, j'ai eu l'opportunité de mettre à profit ma formation et mes outils de géographe dans le cadre d'une démarche *Municipalité Amie des aînés*. L'idée a surgit lorsque j'ai découvert le plan des rues de la municipalité, qui était affichée à l'entrée du bureau municipal. La cartographie est utilisée à de nombreuses fins, notamment pour illustrer et comprendre les enjeux sur un territoire. Néanmoins, je n'avais pas encore eu l'occasion de l'utiliser concrètement dans une démarche MADA.

J'ai proposé à la RQF/A de s'en servir comme outil de travail afin de **cartographier les enjeux de sécurité et d'accessibilité pour les aînés**. Les membres du comité MADA de cette municipalité sont chargés, dans un premier temps, de localiser les bâtiments municipaux (hôtel de ville, bibliothèque), les différents services (épicerie, CHSLD) et les espaces publics (parcs, terrains de jeux). Par la suite, ils devront identifier les endroits qu'ils considèrent peu sécuritaires (traverse piétonne, vitesse des automobilistes, éclairage insuffisant) et où l'accessibilité (aux bâtiments, aux espaces publics), été comme hiver, pourrait être améliorée. Cet exercice permet de traiter autant des infrastructures municipales de transport ou de loisirs que des déplacements actifs, des thèmes qui sont importants dans une démarche MADA.

La carte devient alors un **outil participatif** qui permet aux citoyens de **s'exprimer** en ayant des références concrètes à leur milieu de vie. Sachant où sont situés les édifices municipaux et les différents commerces, ils ont tous déjà constaté les enjeux de sécurité et d'accessibilité. Puisque la carte est une photo de la municipalité à un moment bien précis, elle permet d'identifier des **enjeux réels et bien détaillés** et de trouver des **solutions réalistes**. Le comité MADA pourra aussi bonifier l'exercice en allant marcher dans la municipalité, carte à la main, afin d'observer les lieux et de questionner les passants, au besoin.

Ce genre d'outil peut aussi être utilisé en **consultation publique** ou en *focus group* avec des citoyens de la municipalité. À la différence d'une tribune libre de discussion,

les participants ont souvent **plus de facilité** à identifier quels sont les endroits où ils se sentent moins en sécurité et quels sont ceux où ils ont plus de difficulté à circuler en fonction de leur mobilité. Cette facilité est due au fait que les cartes piquent la **curiosité** des gens, qu'elles sont faciles à comprendre et qu'elles favorisent le **dialogue** entre eux.

Une fois l'exercice complété, on constate que la carte sert de **diagnostic** sur la sécurité et l'accessibilité des lieux. Elle pourrait également appuyer la recherche d'actions qui répondent aux problématiques identifiées. Comment? En amenant le comité et les citoyens à discuter de la localisation des solutions: si vous étiez en mesure de changer d'endroit la traverse piétonne et les dos d'âne, où les placeriez-vous? À combien réduiriez-vous la vitesse sur la rue principale, ou dans tel secteur? Deux secteurs ont été identifiés comme étant insuffisamment éclairés, lequel prioriseriez-vous si l'on devait ajouter des lampadaires?

Par la suite, la carte qui aura été réalisée sur papier pourra être numérisée, ou même redessinée plus artistiquement, pour ensuite être intégrée au portrait du milieu. L'exemple cité est celui d'une démarche MADA, mais l'exercice pourrait très bien être **adapté à une démarche de politique familiale**. Dans ce cas-là, on axerait les questions de sécurité et d'accessibilité sur les réalités vécues par les enfants, leurs parents et leurs grands-parents. Les routes pour se rendre à l'école et à la bibliothèque sont-elles suffisamment sécuritaires? Les trottoirs sont-ils suffisamment entretenus pour permettre de promener un enfant en poussette?

On pourrait même demander aux **enfants de réaliser leur propre carte** et les questionner sur l'aménagement de leur municipalité: où aiment-ils le plus jouer? Se sentent-ils toujours en sécurité de circuler en vélo? Où placeraient-ils de nouveaux jeux d'eau?

Il s'agit là d'une des nombreuses façons de faire participer les citoyens à la planification de l'aménagement de leur territoire et de leur milieu de vie. Tenterez-vous l'expérience dans votre communauté? □



Ma municipalité Techno

Diane Mercier, Ph.D. en sciences de l'information – transfert des connaissances, chargée de projet principale en données ouvertes à la Ville de Montréal

DONNÉES OUVERTES: UN TÉMOIGNAGE

Les données ouvertes des administrations publiques sont de plus en plus un sujet d'actualité. Je vous propose un survol de ce sujet aussi vaste que passionnant sur lequel je travaille depuis plusieurs années à la Ville de Montréal.

Ce type de données représentent l'accès au savoir libre dans le but d'offrir une meilleure connaissance et une plus grande autonomie au citoyen, notamment pour favoriser une démocratie ouverte et le transfert des connaissances.

Les données ouvertes sont des biens communs¹ qui sont créés, échangés et manipulés sous forme d'information. Il peut s'agir principalement de données, d'information, de connaissances, de créations dans tous les médias, d'idées, de logiciels. Les données gouvernementales publiques sont considérées comme étant ouvertes lorsqu'elles sont publiées dans le Web sous une licence ouverte. Ces critères d'ouverture sont reconnus planétairement et ont été définis entre autres par l'*Open Knowledge Foundation*².

En Web, une licence ouverte permet à tous de réutiliser des données ou des contenus numériques, partout et à toutes fins, même à des fins commerciales. Il n'est donc plus nécessaire de faire une demande d'utilisation à chaque fois qu'on souhaite réutiliser une photographie, des statistiques, autres données ou contenus qu'on soit un étudiant, un citoyen ordinaire, un programmeur, un journaliste, une entreprise, etc. La Ville de Montréal³, le gouvernement du Québec ainsi que les Villes de Québec, Sherbrooke et Gatineau libèrent leurs données publiques sous la licence ouverte qui est définie par *Creative Commons*, un organisme international d'homologation de licence d'utilisation de données et de contenus.

Pour être utiles, ces données doivent donc être librement fournies de façon réutilisable grâce aux formats ouverts, afin de permettre la compatibilité des fichiers entre logiciels ou entre applications. Par exemple, un document publié dans le Web au format PDF n'est pas considéré ouvert, car difficilement réutilisable. Ce document pourra être considéré comme ouvert s'il est partagé par exemple en format ouvert de texte. Les documents en formats ouverts sont utilisés avec les logiciels libres de bureautique, avec la majorité des logiciels bureautiques tels que *Microsoft Office* (les dernières versions) et avec la majorité des systèmes de gestion de l'information, tels que les bases de données. La difficulté réside plutôt dans le fait que les habiletés numériques des citoyens et des employés publics ne sont pas assez développées.

De plus, pour être utiles, les données ouvertes doivent être de qualité. Pour ce faire, elles doivent s'appuyer sur des normes ouvertes, c'est-à-dire qu'elles sont organisées et structurées de façon uniforme telle que le font depuis plus de cent ans les bibliothèques publiques pour identifier, décrire et organiser l'information qu'elles diffusent et partagent (auteur, titre, date, liens, identifiant unique, etc.). Avec des normes ouvertes, il est notamment possible de géolocaliser des données ou, encore, de comparer les données de différentes sources ou gouvernements, par exemple les données sur les polluants, la consommation d'énergie, la circulation de vélos et autres grâce, entre autres, à des cartographies participatives.

La jeune histoire des données ouvertes...

Depuis 2008 et graduellement, les gouvernements nationaux et municipaux offrent des données ouvertes aux citoyens par le moyen de portails Web dédiés. Ainsi, de nombreux pays ont signé des conventions afin de promouvoir la libération des données. Entre autres, le Partenariat pour le gouvernement ouvert⁴ soutient les programmes des différents pays qui y adhèrent, dont le Canada.

Concrètement, les lois devraient évoluer afin de permettre aux systèmes d'information de libérer automatiquement et par défaut les données et les contenus publics. L'adoption de normes ouvertes telles que sur le «311»⁵ et le «511»⁶ permettraient la comparaison, l'échange et la contribution citoyenne de données. Dans le cadre de ces conventions, les gouvernements ont déjà ciblé des catégories d'ensemble de données qui pourraient devenir ouvertes : répertoires d'entreprises, statistiques sociodémographiques, criminalité, marchés publics, pollution et consommation d'énergie, budget, dépenses, ressources naturelles, transport, éducation, santé, etc.

Les données ouvertes sont un moyen efficace de transférer les connaissances entre une administration publique et ses citoyens, entre les employés de l'administration publique elle-même et, enfin, entre les administrations publiques. Ainsi, nous assistons à l'émergence de nouvelles plateformes intermédiaires de connaissances que ce soit dans les organisations ou dans la société. Par exemple, les programmeurs de jeunes entreprises qui développent des applications mobiles sur le transport permettent aux citoyens ordinaires qui ne possèdent pas ces habiletés numériques d'y accéder, de les



Qu'est-ce qu'une donnée ouverte ?

Une donnée est dite ouverte lorsqu'on peut y accéder, la réutiliser et la redistribuer librement.

comprendre, de les utiliser et de questionner les dirigeants et les élus le cas échéant. Les journalistes de données offrent des analyses, des synthèses et des visualisations (infographies) par exemple sur la salubrité des logements à partir de données ouvertes. Des groupes communautaires organisent la collecte et l'enregistrement d'observations sur la faune et la flore d'un parc de quartier pour contribuer à l'enrichissement des données déjà ouvertes par la municipalité; les citoyens y ajoutent même des témoignages photographiques ou vidéos.

Par ailleurs, les professionnels municipaux ont vu leur rôle d'expert en contenu s'enrichir par de nouvelles interactions avec les citoyens ou avec des développeurs grâce entre autres au dialogue à l'aide des médias sociaux et des événements de cocréation (*hackathon*, ateliers ouverts, etc.).

Une utilité pratique et profitable

La qualité des données ouvertes et leur réutilisation constituent ensemble un indice du niveau de transparence de l'administration publique. Cette transparence implique un engagement social de tous les intervenants qui collaborent à l'avancement de la transformation de notre monde.

Pour que l'ouverture des données publiques ne soit pas un leurre politique en promouvant une fausse transparence, il est nécessaire d'adopter des positions qui favorisent l'évolution de la maturité des organisations et des individus, notamment en soutenant:

- l'adoption de processus et de méthodes de travail centrés sur la qualité des données, par exemple qui documentent le savoir-faire dans le but de faciliter le transfert;
- la mise en œuvre et le maintien de la gestion intégrée et durable de l'information;
- l'embauche de professionnels spécialisés en sciences de l'information⁷ et leur intégration aux différentes équipes de travail qui sont de plus en plus multidisciplinaires;
- le développement des compétences numériques des employés publics ainsi que des citoyens;
- l'adoption et l'utilisation de normes ouvertes et du logiciel libre, entre autres les séries bureautiques libres telles que *LibreOffice* ou *OpenOffice*.

À moyen terme, l'adoption de normes ouvertes permettra d'accéder à une phase plus sophistiquée du Web, celui du Web sémantique ou intelligent⁸. □

Références

- 1 <http://scinfolex.com/2012/09/21/avec-savoirscom1-a-laction-sous-le-signe-des-biens-communs/>
- 2 <http://opendefinition.org/od/francais/>
- 3 <http://donnees.ville.montreal.qc.ca/licence-2014/>
- 4 <http://www.opengovpartnership.org/>
- 5 <http://www.open311.org>
- 6 <http://www.open511.org>
- 7 <http://www.ebsi.umontreal.ca/notre-ecole/les-sciences-de-l-information/>
- 8 <http://5stardata.info/>

Note biographique

La D^{re} Diane Mercier (Ph.D. en sciences de l'information – transfert des connaissances) est chargée de projet principale en données ouvertes à la Ville de Montréal depuis 2010 et à l'emploi de la municipalité depuis 1990. Elle cumule plus de 40 ans d'expérience en sciences de l'information. Militante du savoir libre, son engagement social est reconnu à titre d'ambassadrice de l'*Open Knowledge Foundation* au Canada. Elle est chercheure associée au *Laboratoire d'informatique cognitive et environnements de formation (LICEF)* de la Télé-Université. Elle est membre du comité organisateur local pour le *Congrès mondial WWW2016* qui se tiendra à Montréal en avril 2016. Enfin, elle publie, à compte d'auteur, un blogue.

Blogue : <http://dianemercier.com>

Courriel : dmercier@ville.montreal.qc.ca

Twitter : <https://twitter.com/carnetsDM> | @carnetsDM

LinkedIn : <http://www.linkedin.com/in/dianemercier>

Facebook : <https://www.facebook.com/carnetsDM>

Portail des données ouvertes de la Ville de Montréal :
<http://donnees.ville.montreal.qc.ca/>

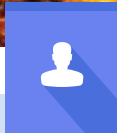
DES PROJETS RÉALISÉS GRÂCE AUX DONNÉES OUVERTES DE LA VILLE DE QUÉBEC

Les étudiants en Techniques de l'informatique du Cégep Limoilou ont été invités à développer des applications Web et mobiles avec les données ouvertes de la Ville de Québec. Plusieurs projets ont été présentés lors de l'Expo TI en juin dernier, et certains d'entre eux pourraient notamment inspirer les municipalités à développer de tels projets pour leurs familles et leurs aînés. En voici quelques exemples...



Système de planification d'activités familiales

Comme les précédentes, cette application permet de trouver des activités et des événements présents dans la ville de Québec. La particularité de cette application est qu'elle s'adresse surtout aux familles. L'utilisateur peut trouver une activité selon plusieurs critères de recherche tels le moment, l'endroit, le type d'activité et offre par la suite les possibilités de moyens de transport pour s'y rendre et les trajets. Félicitations à Marc-Olivier Simard, Maxime Giroux et David Bédard!



Branché sur Québec

Cette application permet notamment de connaître tous les événements qui ont lieu dans la ville de Québec, mais également de savoir qui, de son entourage, sera présent aux différents événements. Les gens peuvent donc se brancher via *Facebook* ou *Twitter* et ainsi annoncer leur participation et, par le fait même, faire rayonner l'événement par la promotion de leur présence. Bravo à Jean-François Savard, Gabriel Demers et Valérie Turcotte!



Maintenance Québec

Cette application s'adresse aussi bien aux petites qu'aux grandes municipalités. Elle vise à favoriser une meilleure sécurité et à promouvoir la propreté dans la municipalité en faisant appel à la collaboration des citoyens. Ainsi, ceux-ci sont invités à signaler, via l'application, toute défectuosité de la ville : toilettes publiques, abreuvoirs, cabines téléphoniques, panneaux de signalisation, etc. Félicitations à Marc-Antoine Leblond, Michael Martel-Alain et Alexandre Marquis-Angulo!



Activités et événements de loisirs

Dans la même lignée que l'application précédente, cette application permet de trouver des activités et des événements offerts par la ville de Québec grâce à des filtres. Le résultat final est affiché avec un lien pour se rendre à l'événement ainsi qu'une liste des stationnements disponibles. Évidemment, comme l'application précédente, cette application est pratique pour les grandes municipalités qui offrent une grande variété d'activités et d'événements. Bravo à Pascal Haché et Jonathan Plamondon!



Je Vie Québec!

Pour les petites comme pour les grandes municipalités, cette application permet de cibler les services répondant aux besoins particuliers des nouveaux arrivants. L'outil permet entre autres de s'abonner à l'infolettre et de créer des liens entre les communautés. Bravo à Alex Ste-Marie et Virginie Malot!



DES NOUVELLES PFM

Depuis la dernière édition du magazine ce printemps, une quinzaine de municipalités et MRC ont lancé leur politique familiale municipale et leur démarche *Municipalité amie des aînés*. Grâce à ces politiques et à ces démarches, ce sont plus de 500 mesures qui ont été adoptées pour améliorer la qualité de vie des familles et des aînés. Voici quelques-unes de ces PFM/MADA ainsi que des exemples de mesures de leur plan d'action.

Port-Daniel-Gascons MADA (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine) 2 456 habitants

Mesures

- Soutenir financièrement et en services les initiatives des groupes communautaires dans la tenue d'activités ou d'événements mettant en valeur le vieillissement actif et les initiatives « aînées ».
- Tenir une rencontre annuelle entre les différents organismes pour favoriser le réseautage et les partenariats.
- Souligner le travail des bénévoles lors d'un événement annuel (à faire durant la semaine d'action bénévole).
- Souligner la *Journée nationale des aînés* le 1^{er} octobre.
- La municipalité mandate un comité qui fera l'étude des besoins en logement et le suivi nécessaire selon les résultats obtenus.
- Faire la promotion du programme « aînés avisés » auprès des groupes d'aînés.

Saint-Jean-de-Brébeuf PFM/MADA (Chaudière-Appalaches) 370 habitants

Mesures

- Faire les démarches pour avoir les services d'une infirmière.
- Faire connaître régulièrement les organismes œuvrant auprès des aînés.
- Entreprendre les démarches pour avoir un accès aux cellulaires.
- Coordonner des travaux pour rafraîchir le local des fermiers.
- Organiser un système de covoiturage.
- Établir une entente avec les autobus scolaires pour assurer un mode de transport pour se rendre à la ville.

Robert-Cliche MADA (Chaudière-Appalaches) 19 709 habitants

Mesures

- Organiser une tournée d'information sur les services offerts aux aînés.
- Organiser un après-midi d'activités régionales lors de la *Journée nationale des aînés*.
- Organiser annuellement un gala reconnaissance *Aîné en or*.
- Faire une représentation auprès du ministère des Transports du Québec pour conscientiser au problème de sécurité routière généralisé vécu sur le territoire et faciliter l'instauration de mesures favorisant la sécurité routière.
- Offrir des journées gratuites de transport collectif.
- Mettre en place un système de navette vers les services essentiels selon les besoins.

Lachute PFM/MADA (Laurentides) 12 804 habitants

Mesures

- Concevoir une trousse d'informations à remettre à tous les nouveaux résidents (bottin, services, organismes, carte, transport, etc.) et ajouter une section *Accueil des nouveaux résidents* sur le site Web de la municipalité afin de faciliter leur arrivée.
- Mettre en place une chaise mécanique pour escalier et construire une rampe d'accès extérieure pour accéder au sous-sol de l'église afin d'y améliorer l'accès pour les personnes à mobilité réduite.
- Établir une liste de personnes intéressées à offrir de l'aide pour des travaux ménagers ou d'entretien extérieur, contre rémunération ou non, afin d'offrir un soutien aux aînés, briser leur isolement et afin qu'ils demeurent plus longtemps à domicile.
- Étudier la possibilité d'offrir des services de santé au village, par exemple la visite d'une superinfirmière, de façon hebdomadaire ou mensuelle afin de permettre aux aînés qui ont de la difficulté à se déplacer d'obtenir les soins de santé de base.
- Reconstruire le chalet des loisirs actuel afin de répondre aux besoins de la clientèle et permettre aux familles et aux aînés de bénéficier d'un lieu adéquat pour se rassembler.
- Relocaliser la bibliothèque afin de la rendre plus accessible et complète pour les jeunes et les aînés.



Lac-Etchemin PFM/MADA (Chaudière-Appalaches) 4 060 habitants

Mesures

- Accroître les connaissances au sujet de la réalité des familles et des aînés afin de mieux anticiper leurs besoins.
- Offrir un soutien financier aux organismes qui organisent des activités spéciales pour les familles et les aînés.
- Consulter les aînés actifs une fois l'an (hiver-printemps ou été-automne) pour identifier les opportunités et stratégies à actualiser pour faciliter la pratique de l'activité physique chez les aînés.
- Offrir aux familles et aux aînés des plages horaires plus grandes pour l'accès aux infrastructures de loisirs.
- Collaborer étroitement à l'organisation d'événements ou rassemblements axés tout particulièrement sur la pratique d'activités physiques en famille (ex. : pique-nique familial au Mont-Orignal, tournoi de balle familial, etc.).
- Lorsque suggéré ou demandé par les aînés, les jeunes et/ou les familles, étudier la faisabilité d'adapter certains aménagements urbains ou certaines installations sportives pour maximiser la pratique de leurs sports ou disciplines préférées et le cas échéant, planifier la réalisation des changements désirés.

Sainte-Catherine PFM/MADA (Montréal) 17 192 habitants

Mesures

- Réviser les critères d'aménagement de maisons intergénérationnelles afin d'offrir une plus grande accessibilité à ce type de logement à la population.
- Produire un plan de mobilité active afin de créer des environnements qui favorisent les modes actifs dans les déplacements quotidiens, que ce soit par la marche, le vélo ou le transport en commun, pour faire de Sainte-Catherine une ville plus vivante, plus attrayante, plus sécuritaire, plus durable, en meilleure santé.
- Maintenir le programme d'activités et d'événements gratuits pour les jeunes, les familles et les aînés.
- Mettre en place et offrir aux personnes âgées un programme d'initiation à l'informatique.
- Créer un partenariat avec les écoles présentes dans la municipalité afin de soutenir et favoriser une offre d'activités parascolaires.
- Recenser les programmes de prévention d'abus destinés aux aînés et développer une campagne de sensibilisation sur des thèmes ciblés par l'entremise des différents outils de communication de la Ville.

Lorraine MADA (Laurentides) 9 501 habitants

Mesures

- Assurer une meilleure promotion des services de transport existants.
- Construire des habitations qui offrent à la population vieillissante la possibilité de demeurer à Lorraine.
- Organiser des rencontres entre aînés et jeunes pour le partage des connaissances et des expériences.
- Promouvoir un bottin des ressources pour les aînés ainsi qu'un portail;
- Encourager et soutenir les organismes qui luttent contre l'isolement des aînés.
- Faire la promotion des saines habitudes de vie auprès des aînés.



Sainte-Barbe PFM/MADA (Montréal) 1 444 habitants

Mesures

- Proposer des activités de loisirs qui répondent aux besoins des personnes âgées.
- Offrir un programme d'entraînement physique spécifique aux aînés sous la supervision d'un professionnel.
- Offrir, en partenariat avec le Club de l'Âge d'Or, une fois par année le programme *En santé après 50 ans*.
- Accroître la visibilité des trottoirs par l'ajout, sur la bordure, d'une ligne jaune ou blanche.
- Intensifier l'information liée aux différents services locaux et régionaux de maintien à domicile.
- Former un comité de réflexion et d'analyse en matière de logement pour les personnes âgées.

PFM/MADA

Très-Saint-Sacrement (Montréal) 1 188 habitants

Mesures

- Embaucher un coordonnateur au développement communautaire et aux communications. Cette personne verra à la coordination et l'organisation d'activités et de projets qui répondent aux besoins des familles et des aînés tout en favorisant leur participation.
- En collaboration avec l'infirmière paroissiale (*Parish Nurse*), planifier des activités ou conférences en lien avec les saines habitudes de vie.
- Mettre sur pied un programme de bienvenue pour les nouvelles familles et nouveaux résidents avec pochette promotionnelle du milieu incluant une lettre du maire.
- Cibler des activités familiales, des activités aînées et intergénérationnelles (ex. : grands-parents berceurs, l'heure du conte, journée familiale, etc.).
- Développer un site Internet d'ici l'été 2014.
- Utiliser le site Internet pour faire connaître les ressources municipales et régionales pour les aînés et les familles.

Saint-Chrysostome PFM/MADA (Montréal) 2 618 habitants

Mesures

- Initier au compostage en favorisant la récupération de feuilles mortes.
- Installer un panneau clignotant pour identifier la zone de corridor scolaire sur la rue Notre-Dame près de la rue Wood afin de favoriser la circulation sécuritaire des enfants vers l'école.
- Améliorer l'accessibilité à la salle communautaire aux aînés et à la population en installant des portes automatiques et une rampe d'accès pour les gens à mobilité réduite.
- Remettre des certificats d'implication lors d'une soirée encourageant le bénévolat dans la communauté.
- Paver le sentier des générations.
- Interdire la vente et la distribution de boissons énergisantes lors d'activités ou d'événements se déroulant sur les immeubles de la municipalité.

Tingwick PFM/MADA

(Centre-du-Québec) 1 454 habitants

Mesures

- Promouvoir l'accessibilité aux gens à mobilité réduite auprès des commerces et organismes.
- Améliorer l'éclairage des rues aux endroits stratégiques.
- Étudier les possibilités d'actions pour valoriser le mérite scolaire.
- Poursuivre l'embauche d'un coordonnateur de loisirs et promouvoir les activités et infrastructures déjà existantes.
- Étudier les besoins de nos aînés en matière d'habitation.
- Mettre en valeur, promouvoir et équiper nos parcs et nos infrastructures municipales de loisirs avec le souci d'un regard pour les besoins de tous les âges.

Howick PFM/MADA (Montréal) 648 habitants

Mesures

- Organiser, lors de la semaine de prévention des incendies, une activité avec les pompiers pour renseigner les familles et les aînés.
- Organiser, lors du défi santé, une activité (gratuite) en lien avec les saines habitudes de vie (conférence, atelier cuisine santé, activité d'exercices).
- Rendre disponible un bac de compostage domestique.
- Mettre sur pied un programme de bienvenue pour les nouveaux résidents.
- Former un comité intergénérationnel de citoyens bénévoles qualifiés pour les questions « loisirs, culture, et vie communautaire ».
- Cibler les activités de loisirs afin de mieux répondre aux besoins des familles.



saines habitudes de vie

Menahan O'Bomsawin-Delorme,
chargée de projet en saines habitudes de vie, CAMF

LES TRAVAUX DE LA TABLE SUR LE **MODE DE VIE PHYSIQUEMENT ACTIF**

Des outils pour permettre aux municipalités de promouvoir un mode de vie physiquement actif

La Table sur le mode de vie physiquement actif (TMVPA) est formée de différents acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux et a comme principal mandat d'assurer la promotion d'un mode de vie physiquement actif auprès de la population québécoise. Le Carrefour action municipale et famille est membre de la TMVPA depuis plus de trois ans.



QUALITÉ DE L'INTERVENTION POUR FAVORISER UN MODE DE VIE PHYSIQUEMENT ACTIF

Un des dossiers soutenus par la TMVPA est la qualité de l'intervention. La Table a donc produit un guide afin de permettre à différents acteurs de susciter la passion pour l'activité physique. Ce feuillet propose vingt-cinq caractéristiques à considérer pour offrir une intervention de qualité visant un mode de vie actif.

Qu'entend-on par la qualité de l'intervention ?

Le TMVPA est d'avis que la qualité de l'intervention a une grande influence sur l'adoption d'un mode de vie physiquement actif.

Selon la TMVPA, une intervention de qualité en activité physique...

- Donne aux personnes le goût de bouger pour le plaisir et favorise l'adoption d'un mode de vie physiquement actif.
- Est possible grâce à la mise en place de conditions favorables et d'efforts soutenus par les organisations des domaines de l'éducation, de l'activité physique, du loisir et du sport au Québec.
- Est présente au quotidien dans les actions de milliers d'intervenantes et d'intervenants sur le terrain et est au cœur de leur formation continue.

Comment les municipalités peuvent-elles se servir du guide ?

Cet outil peut être grandement utile pour les municipalités quant à l'offre d'activités en camp de jour par exemple. En s'assurant que les travailleurs offrent une intervention répondant aux critères proposés, elles pourront contribuer à favoriser un mode de vie physiquement actif chez les enfants dès leur jeune âge, en plus de contribuer au développement de leurs habiletés motrices.

DÉVELOPPEMENT MOTEUR CHEZ L'ENFANT

Toujours dans la même lignée, la Table désire également développer une stratégie d'intervention globale en matière de développement moteur et d'activité physique chez les enfants de 0 à 9 ans. Une des initiatives proposées en ce sens est la création de cinq vidéos adressées à plusieurs acteurs, dont les municipalités.

Qu'est-ce que le développement moteur des enfants ?

«Le développement moteur est l'acquisition d'habiletés motrices (ramper, marcher, courir, attraper, etc.) tout au long de l'enfance, explique Kino-Québec. Le jeune apprend à contrôler son corps, sa posture, sa coordination. Le **développement moteur est essentiel en bas âge pour assurer le développement physique, psychologique et social de l'enfant**»¹.

Dans le but de développer un langage commun et intégré, la vidéo propose plusieurs messages clés qui mettent à l'avant-plan le rôle crucial que détiennent les municipalités rurales et urbaines dans le développement moteur des enfants. □

Pour plus d'information sur la TMVPA, pour visionner les vidéos ou pour obtenir le guide Susciter la passion pour l'activité physique : www.tmvpa.com

¹ Veille action pour de saines habitudes de vie. Fiche pratique «Favoriser le développement moteur des tout-petits à la garderie». <http://veilleaction.org/les-fiches-pratiques/activite-physique/favoriser-le-developpement-moteur-des-tout-petits-a-la-garderie.html>



Le rôle des municipalités concernant les saines habitudes de vie

Le Réseau québécois des villes et villages en santé a produit une brochure intitulée *Prendre soin de notre monde*. Cette brochure s'adresse aux acteurs municipaux et a comme principal objectif de définir une vision commune du rôle des municipalités en matière de saines habitudes de vie. On y retrouve entre autres un argumentaire sur les avantages qu'obtiennent les municipalités à mettre en place des moyens, des idées pour agir et des conditions gagnantes pour favoriser l'adoption de saines habitudes de vie.

Pour plus d'information sur cette brochure, visitez le www.rqvvs.qc.ca, sous l'onglet Dossiers, dans la section Saines habitudes de vie, puis la sous-section Les municipalités engagées pour le bien-être de leurs citoyens.

Cadre d'intervention Gazelle et Potiron du ministère de la Famille

Il y a un lien à faire entre ces deux dossiers soutenus par la TMVPA et le cadre d'intervention Gazelle et Potiron réalisé par le ministère de la Famille. Destiné aux acteurs travaillant dans les services de garde éducatifs à l'enfance, ce dernier se veut un guide pour favoriser le développement global des enfants de 0 à 5 ans par le jeu actif, le développement moteur et la saine alimentation.

Pour plus d'information sur le cadre de référence : <http://www.mfa.gouv.qc.ca>, sous l'onglet Famille dans la section Développement des enfants et la sous-section Cadre de référence Gazelle et Potiron.



LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE (PFM), UN OUTIL DE PREMIER PLAN POUR PERMETTRE AUX MUNICIPALITÉS DE FAVORISER L'ADOPTION DE SAINES HABITUDES DE VIE CHEZ LES FAMILLE

Grâce au soutien financier de Québec en forme, le CAMF offre depuis 2011 l'opportunité aux municipalités d'intégrer les saines habitudes de vie (SHV) à leur politique familiale municipale par l'entremise du projet *PFM en forme*.

Pourquoi est-ce important pour les municipalités de s'occuper des saines habitudes de vie?

- C'est une priorité: le taux d'obésité au Canada a triplé entre 1985 et 2011, selon l'Association médicale canadienne. Selon leurs estimations, 55,4 % des Canadiens souffriront d'embonpoint ou d'obésité d'ici 2019.
- Saines habitudes de vie riment avec qualité de vie des citoyens.
- Les décideurs politiques reflètent l'image de leur municipalité; ils agissent comme ambassadeurs et facilitateurs. Toutefois, ils ne sont pas les seuls acteurs; c'est le rôle de tous les acteurs de la société de faciliter l'adoption de saines habitudes de vie, autant dans le système d'éducation, dans le système de santé, etc.

Pourquoi la PFM est un bon levier pour favoriser les saines habitudes de vie?

- Selon l'*État de situation 2011* de Québec en forme, la préoccupation à l'égard d'une saine alimentation et d'un mode de vie physiquement actif dans le milieu municipal se voit principalement à l'intérieur des PFM.
- PFM = Penser et agir famille / aîné. La famille est le premier lieu de sensibilisation aux saines habitudes de vie.
- La PFM répond aux cinq conditions gagnantes répertoriées par le Réseau québécois des villes et villages en santé (RQVVS) dans la brochure *Prendre soin de notre monde*, qui vise à permettre aux municipalités d'agir au niveau des SHV. (voir l'encadré à la page précédente pour obtenir plus d'information sur la brochure produite par RQVVS).

- La PFM permet d'intervenir au niveau des SHV sur plusieurs champs de compétence à la fois: loisirs, sécurité, aménagement, transport, etc.

Comment les municipalités peuvent-elles intégrer les saines habitudes de vie à leur PFM?

- En effectuant une *PFM en forme*:
 - Aucun frais.
 - Mêmes étapes que la PFM. Même processus.
 - N'est pas une tâche supplémentaire. **S'intègre à la politique familiale municipale traditionnelle** en ayant seulement une plus grande préoccupation envers les saines habitudes de vie.
 - Vous permettra d'obtenir plus de mesures en faveur des SHV dans le plan d'action de votre PFM et d'ainsi favoriser l'adoption de SHV chez les familles de votre municipalité.

Des exemples concrets de réalisation dans le cadre d'une PFM en forme

- Offrir un rabais familial pour la location d'équipements de sport.
- Appliquer une limite de vitesse dans les rues fréquentées par les familles pour favoriser la marche en toute sécurité.
- Aménager une piste cyclable pour se rendre à l'école.
- Rendre attrayante l'offre alternative santé dans les fêtes familiales.
- Créer un sentier pédestre pourvu d'installations avec tables à langer.
- Créer un jardin collectif dont une partie des récoltes est offerte aux familles dans le besoin.

Comment effectuer une PFM en forme?

Visitez le www.camf.ca dans l'onglet *Autres projets* et dans la section *PFM en forme* ou téléphonez au 450-466-9777 pour obtenir plus d'informations.



Les normes sociales contribuent-elles à l'adoption de saines habitudes de vie?

En avril dernier, Québec en forme a publié le rapport *Les saines habitudes de vie, c'est bien normal!*. Cet ouvrage analyse comment il est possible de modifier les normes sociales afin de favoriser l'adoption de saines habitudes de vie en matière de saine alimentation et de mode de vie physiquement actif. Quelques approches sont proposées afin d'arriver à cette fin.

Pour plus d'informations sur le rapport *Les saines habitudes de vie, c'est bien normal!*: www.veilleaction.org, onglet *Zone Partenaires*, section *Québec en forme*.



enfants

Maryse Bédard-Allaire,
chargée de projet MAE/
dossier de la petite enfance, CAMF



Un tableau de bord de données en faveur des 0-5 ans

Les responsables de l'Observatoire québécois du développement et du bien-être des tout-petits, en partenariat avec le CAMF, travaillent présentement à l'élaboration d'un tableau de bord à l'intention des élus et des gestionnaires municipaux afin de les soutenir dans leurs décisions et leurs actions concernant les tout-petits. Ce tableau de bord leur permettra de suivre dans le temps la situation des tout-petits de leur communauté et de comparer leur situation avec celle des tout-petits du Québec grâce à l'utilisation d'indicateurs tels que ceux reliés à l'environnement bâti, l'environnement alimentaire, les conditions socio-économiques, etc. Ce tableau de bord leur permettra d'obtenir l'influence souhaitée auprès des instances nationales ou auprès des organisations, services ou programmes de leur communauté concernant les 0-5 ans. Plusieurs villes américaines font déjà usage de tels tableaux. Au Canada, Toronto s'est doté d'un outil semblable (0-12 ans) depuis 1997 : <http://www.toronto.ca/reportcardonchildren/>.

Le comité composé de seize membres se réunira à l'automne afin de sélectionner les indicateurs qui paraîtront être les plus pertinents et qui bonifieront le cœur de ce tableau de bord¹.

Nous remercions les villes suivantes qui ont généreusement accepté de se joindre à ce comité afin de contribuer au développement de cet outil en faveur des 0-5 ans et au bénéfice des municipalités du Québec.

- Laval
- Longueuil
- Repentigny
- Varennes
- Victoriaville
- Sherbrooke

M. André Lebon, représentant de l'Observatoire, rendra compte de ces travaux dans le cadre d'un atelier qui sera présenté sur le sujet lors de la 7^e conférence internationale *Child in the City* qui se tiendra au Danemark du 29 septembre au 1^{er} octobre.

De plus, soulignons que le CAMF se joindra au comité des partenaires de l'Observatoire. Ce comité entre actuellement dans une période cruciale de consultation à l'approche du dépôt d'un document constitutif au C.A. de la Fondation Chagnon en décembre 2014 afin de permettre une décision éclairée sur la création d'un Observatoire permanent.

¹ Nous rendrons compte de ces travaux dans le cadre de la 7^e conférence internationale *Child in the City* qui se déroulera du 29 septembre au 1^{er} octobre 2014, dans la ville d'Odense, au Danemark.

CRÉATION D'UN RÉSEAU DES MUNICIPALITÉS AMIES DES ENFANTS (MAE)

Depuis le lancement québécois du programme *Municipalité amie des enfants* en 2009 par le Carrefour action municipale et famille et grâce à la participation financière d'Avenir d'enfants, le programme a pris son envol et s'est déployé partout au Québec. Le CAMF et UNICEF Canada ont depuis remis l'accréditation à vingt-quatre (24) municipalités et quatre d'entre elles dont l'accréditation arrivait à échéance l'ont renouvelée. Le programme MAE peut aujourd'hui être fier de la notoriété et de la visibilité qu'il a acquises au fil des ans et de ses retombées positives au sein des municipalités accréditées. Néanmoins, des efforts restent encore à réaliser pour propulser davantage le programme, accroître le nombre de municipalités accréditées et poursuivre la sensibilisation des acteurs municipaux à l'importance de leur rôle dans le développement global des enfants.

C'est donc afin de poursuivre ces objectifs et d'étendre encore plus la portée de ce programme que le CAMF a mis sur pied un comité de travail pour la création d'un véritable réseau des Municipalités amies des enfants.

La mission poursuivie par les membres de ce comité sera de soutenir le CAMF dans la mise en œuvre et le développement du programme *Municipalité amie des enfants* et d'ainsi contribuer à étendre sa notoriété et sa popularité, en plus d'accroître les retombées positives de cette reconnaissance pour les municipalités MAE.

Ce comité est formé de douze représentants de municipalités accréditées et de membres du conseil d'administration du CAMF. Ces membres se réuniront de deux à trois fois par année (conférences téléphoniques et rencontres en personne, selon les disponibilités des membres). Une première rencontre de travail a eu lieu le 11 septembre dernier.

Membres du comité

| MUNICIPALITÉS | NOMS | TITRES |
|------------------------------|------------------------------|--|
| Arrondissement Saint-Laurent | Madame Marie-Pascale Richard | Chef de section - Loisirs et développement communautaire |
| Bromont | Madame Catherine Lamontagne | Responsable MAE |
| Cowansville | Madame Sylvie Beaugard | Conseillère municipale |
| Hébertville-Station | Madame Gyna Simard | Conseillère municipale |
| Mascouche | Madame Anny Mailloux | Conseillère municipale |
| Notre-Dame-du-Mont-Carmel | Madame Julie Régis | Conseillère municipale |
| Repentigny | Madame Cécile Hénault | Conseillère municipale |
| Saint-André-Avellin | Monsieur Michel Thérien | Conseiller municipal |
| Saint-Basile-le-Grand | Madame Lyne Marie Laurin | Conseillère municipale |
| Saint-Nazaire | Madame Desneiges Simard | Directrice générale de la municipalité |
| Saint-Philippe | Madame Sylvie Messier | Conseillère municipale |
| Varennes | Monsieur Gaétan Marcil | Conseiller municipal |

Objectifs poursuivis par les membres du comité du réseau MAE

- Analyser l'évolution du réseau et proposer des recommandations pour poursuivre sa mise en œuvre, son développement et étendre sa portée.
- Évaluer les conditions et les exigences actuelles de l'accréditation et faire des recommandations en vue d'apporter des bonifications.
- Évaluer les outils disponibles et le cadre d'accompagnement actuellement proposé aux municipalités et faire des recommandations en vue d'apporter des bonifications.
- Évaluer les activités de communications actuellement en vigueur et faire des recommandations en vue d'apporter des bonifications.
- Participer à la promotion du programme MAE.
- Participer à l'organisation annuelle d'une Journée de partage, d'échange et de réflexion sur le programme MAE.
- Agir à titre de représentants/ambassadeurs du programme dans leur milieu/région, participer à des rencontres et faire des représentations au besoin.
- Participer aux réflexions pour conserver le côté distinctif de l'accréditation.

ACCREDITATION MAE: QUELQUES INITIATIVES INSPIRANTES

Au mois d'avril dernier, le CAMF, en collaboration avec UNICEF Canada, était heureux de remettre l'accréditation MAE à quatre nouvelles municipalités qui avaient répondu aux exigences du programme en raison de la place de choix qu'elles font aux enfants dans l'ensemble de leurs décisions, leurs politiques et leurs programmes publics.

Hébertville-Station, Saint-Amable, Saint-André-Avellin et Saint-Louis se sont ainsi jointes aux vingt municipalités déjà accréditées *Municipalité amie des enfants*.

Le programme MAE vise à reconnaître les acquis et les intentions des municipalités quant à l'importance accordée à l'enfant dans l'élaboration de son offre de service par le biais de sa politique familiale municipale. Voici quelques exemples de bons coups et d'initiatives inspirantes, mis de l'avant par des *Municipalités amies des enfants* récemment accréditées.

Pour obtenir plus d'exemples de bons coups réalisables au sein du monde municipal en faveur des enfants, visitez la Banque d'initiatives inspirantes au www.amiedesenfants.ca.

Saint-Amable / Sécurité publique

Un comité de sécurité municipale a été créé dans le but d'identifier des problématiques et de supporter des pistes de solutions afin d'améliorer la sécurité des enfants de même que celle de toute la collectivité. Les membres du comité se réunissent mensuellement pour traiter des dossiers tels que la sécurité aux abords des écoles, l'amélioration de la quiétude dans les parcs-écoles et les parcs de la municipalité, la vente et la consommation de stupéfiants, les différentes plaintes des citoyens, etc.

Le comité a créé des fiches-conseils pour offrir de l'information aux jeunes sur la sécurité en lien avec différents sujets les concernant directement. En voici quelques exemples :

- le bal des finissants, quelques conseils pour fêter en sécurité ;
- la sécurité des enfants à bord d'un véhicule ;
- les dix conseils de sécurité à l'occasion de l'Halloween ;
- cellulaire au volant, etc.

Pour consulter ces fiches-conseils, visitez le www.st-amable.qc.ca/comite-de-securite-municipale

Saint-André-Avellin / Réussite éducative

À l'automne, la municipalité organisera une fête pour souligner la rentrée scolaire des enfants de la maternelle et du primaire. Le but de cet événement annuel est de créer une ambiance de joie pour encourager les enfants à s'ouvrir au monde de la connaissance. Cette fête sera organisée par la municipalité en collaboration avec la direction de l'école et les parents.

Hébertville-Station / Participation des jeunes

Dans un esprit de communauté, d'entraide et de partage, les propriétaires d'un restaurant local de la municipalité ont démarré en 2014 l'activité *L'offrande*. Ce projet invite les adolescents qui fréquentent la maison des jeunes à mettre la main à la pâte à l'occasion du réveillon de Noël et à préparer des petits paquets sucrés pour les familles à faible revenu de la municipalité. Ces jeunes, accompagnés de plusieurs citoyens bénévoles, livreront eux-mêmes leurs pâtisseries le soir du réveillon en paradant dans les rues du village dans ce qu'on appelle la Ribambelle de Noël.

La municipalité, en collaboration avec le comité d'embellissement et l'école primaire du Bon-Conseil, a implanté un jardin communautaire ainsi qu'une serre. Ce sont les jeunes qui mettent la main à la pâte. Accompagnés du comité d'embellissement, ils sont chargés de préparer les boutures et les semis pour les bénéficiaires et pour eux-mêmes. Des ateliers d'horticulture sont également organisés pour les enfants de l'école et ceux du camp de jour en période estivale. Le projet, très apprécié de la part des enfants, permet des échanges intergénérationnels et de développer la responsabilisation des enfants. Un sentiment de fierté est également très présent dans l'esprit des jardiniers en herbes. Le projet a démarré en 2010 et se consolide chaque année.

Saint-Louis / Réussite éducative

Afin de souligner la réussite éducative des jeunes du secondaire, la municipalité organise annuellement une soirée à l'hôtel de ville à l'occasion de la remise des diplômes aux finissants. Lors de cet événement, des bourses d'étude sont remises à certains élèves s'étant démarqués au courant de l'année. Cette soirée est organisée en collaboration avec la commission scolaire.

Claudia Bennicelli, urbaniste OUQ, conseillère Aménagement du territoire et urbanisme, Vivre en Ville et **Pierre-Yves Chopin**, M. Ing., chargé de projets, Vivre en Ville

LE RETOUR DES RUES ÉTROITES: LES COLLECTIVITÉS MIEUX OUTILLÉES QUE JAMAIS

La largeur de la chaussée peut paraître un paramètre anodin quand vient le temps de concevoir une rue. Au fil des années, concevoir des rues larges est devenu une habitude. Or, pour la création de milieux de vie agréables, conviviaux et sécuritaires, des rues plus étroites ont tout avantage à être privilégiées.

Les défis à relever pour une municipalité peuvent néanmoins paraître nombreux, les préoccupations concernant généralement :

- l'accès pour les véhicules d'urgence et de collecte des matières résiduelles ;
- le déneigement de la chaussée ;
- la perte de stationnement sur rue.

Pourtant, les municipalités disposent de nombreux outils pour y répondre et ainsi bénéficier des avantages des rues étroites.

Des rues étroites pour des milieux de vie de qualité

Les rues larges, une tendance d'une autre époque qui a fait fausse route

Depuis la démocratisation de l'automobile, la largeur des rues et des voies de circulation n'a cessé d'augmenter, au nom du confort et de la fluidité des déplacements. Particulièrement répandue depuis les années 1950, cette tendance a grandement influencé la forme et la qualité des milieux de vie, ainsi que les comportements des usagers de l'espace public. Ainsi, il n'est pas rare de trouver, dans des quartiers résidentiels, des rues locales dont la chaussée dépasse 10 voire 12 mètres de largeur, alors qu'une automobile dépasse rarement 2 mètres de large (voir figure 01).

Associé à d'importantes marges de recul des bâtiments (de 5 à 10 mètres de la chaussée), ce surdimensionnement crée un environnement présentant de nombreux inconvénients, parmi lesquels :

- les perspectives visuelles ouvertes incitent à rouler plus vite, compromettant la sécurité des usagers, notamment des piétons et cyclistes ;
- les coûts d'aménagement et d'entretien (réfection, déneigement) augmentent avec la superficie de chaussée ;
- l'importante superficie asphaltée contribue à l'imperméabilisation des sols et aux îlots de chaleur ;
- l'emprise (chaussée + marge) large empêche une utilisation efficace du territoire et diminue les revenus fonciers des municipalités.

Voulant répondre à de nombreux enjeux, sociaux, économiques et environnementaux, de plus en plus de municipalités remettent en question cette pratique.

Des bienfaits pour les résidents, et toute la collectivité

Dans la plupart des quartiers résidentiels, la largeur de la chaussée pourrait être réduite jusqu'à 7 mètres, voire moins. Ce type de conception possède l'avantage d'agir comme mesure de modération de la circulation, en réduisant les vitesses pratiquées et en dissuadant la circulation de transit. Avec une telle largeur, la circulation à double sens demeure parfaitement possible, mais demande un ralentissement. Plus sécuritaires pour tous, les rues résidentielles ainsi apaisées offrent un cadre de vie plus agréable aux résidents.

Par ailleurs, diminuer l'espace dédié à la chaussée et à la circulation automobile au moment de la conception du quartier permet d'accorder davantage d'espace à la construction de résidences et de commerces ou encore à la création d'espaces publics. On peut ainsi créer des collectivités plus compactes et augmenter la proximité des résidences et des différents services du quotidien. Plus proche des activités de tous les jours (école, commerces, équipements de loisirs, etc.), les résidents peuvent plus facilement se déplacer à pied (voir figure 02).

Des rues plus étroites souhaitables et possibles, en considérant certains aspects techniques

La plupart des villes et villages du Québec possèdent un cœur plus ancien, souvent le centre-ville ou le noyau commercial, avec une trame de rues tissée serrée. Les villes possèdent donc au moins quelques rues étroites et elles sont en mesure d'en assurer



figure 01
Sainte-Marie

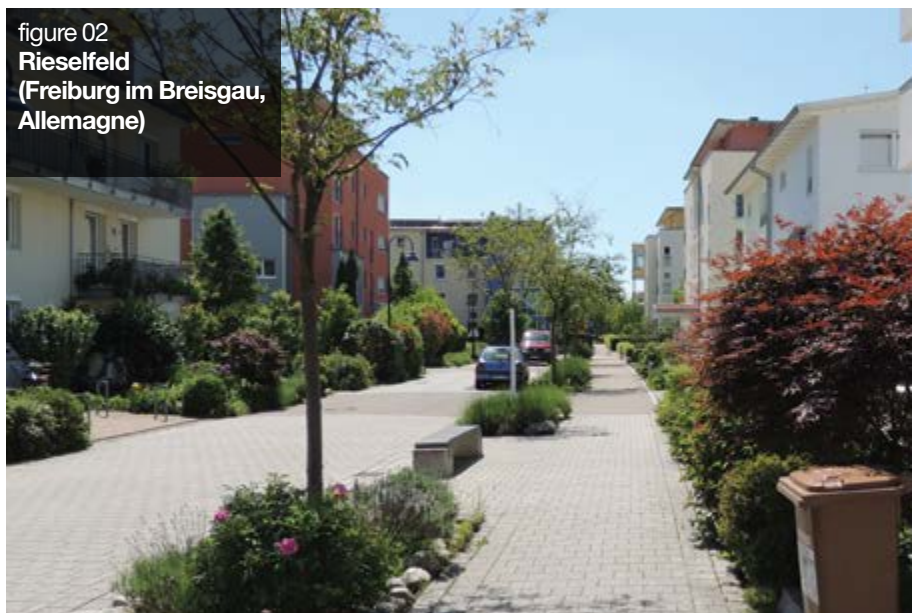


figure 02
Rieselfeld
(Freiburg im Breisgau,
Allemagne)

l'entretien et de les desservir en services municipaux. Elles seraient donc capables de le faire sur une plus grande portion de leur territoire.

L'accès pour les véhicules d'urgence et de collecte des matières résiduelles

L'accès véhiculaire doit bien évidemment rester possible pour tous les véhicules d'urgence et de services, essentiels au bon fonctionnement d'une collectivité. En ligne droite, une largeur de 6 à 7 mètres offre un espace amplement suffisant pour les véhicules d'urgence et de collecte des déchets. C'est donc aux intersections qu'il faut accorder une attention particulière : le rayon de courbure doit être suffisamment large. Pour satisfaire cette exigence sans anéantir les effets bénéfiques de la réduction de la largeur des voies, des configurations franchissables, mais comportant un rétrécissement visuel, peuvent être mises en place, telles que des avancées de trottoir qui s'abaissent au niveau de la chaussée (voir figure 03).

«[...] il n'est pas rare de trouver, dans des quartiers résidentiels, des rues locales dont la chaussée dépasse 10 voire 12 mètres de largeur, alors qu'une automobile dépasse rarement 2 mètres de large.»

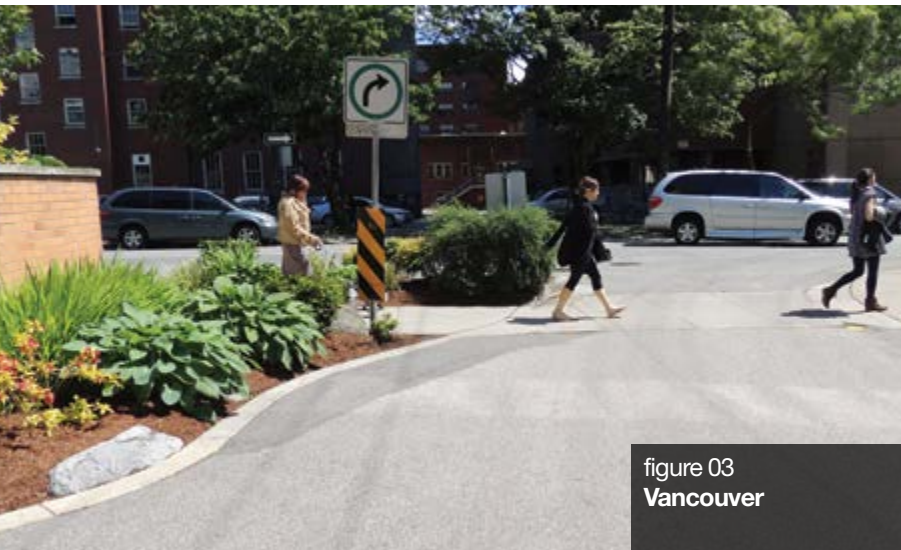


figure 03
Vancouver



figure 04
Village de la Gare
(Mont-Saint-Hilaire)

Par ailleurs, dans le cadre de la conception d'un écoquartier, par exemple, il est pertinent de questionner l'utilisation de certains véhicules ou technologies, notamment pour ce qui est de la collecte des déchets. À titre d'illustration, le recours à une collecte par chargement frontal crée d'importantes contraintes sur la configuration des voies, alors que d'autres technologies comme le chargement par grue s'adaptent mieux à un cadre bâti plus compact. La collecte porte-à-porte demeure quant à elle très flexible, et peut facilement s'intégrer dans un contexte de rue étroite, grâce à des règlements bien pensés et une architecture de qualité.

Déneiger des rues étroites? Pas si compliqué en y pensant bien!

Alors que les aménagements destinés à accommoder les véhicules d'urgence et de collecte des déchets répondent généralement également aux besoins des véhicules de déneigement, la méthode de déneigement varie quant à elle en fonction du cadre bâti. Mais dans tous les cas, une chaussée moins large signifie moins de surface à déneiger, ce qui peut représenter des économies pour la municipalité.

Si la rue étroite est bordée par des marges de recul importantes, souffler la neige sur les terrains privés demeure la solution la plus économique. Dans un quartier plus compact, le transport de la neige est souvent nécessaire. Pour la plupart des municipalités, il s'agit alors des mêmes modalités de déneigement que dans les secteurs centraux ou dans les zones résidentielles les plus anciennes de la ville.

Le transport de la neige engendre évidemment des coûts supplémentaires au kilomètre linéaire, mais répercutés sur un plus grand nombre de ménages lorsque la densité est plus élevée. Malgré des réticences possibles de la part des services municipaux ou des sous-traitants, le jeu en vaut cependant la chandelle : cela permet d'améliorer la qualité du milieu de vie, comme cela a été le cas pour le Village de la Gare à Mont-Saint-Hilaire (voir figure 04).

Le directeur du service de l'aménagement du territoire et de l'environnement à Mont-Saint-Hilaire, Bernard Morel, en témoigne : « Si l'enlèvement de la neige implique des coûts supplémentaires, les rues étroites permettent en revanche de créer des milieux de vie distinctifs et attrayants, dont la valeur sur le marché est bien supérieure à celle des développements domiciliaires standards de banlieue ».

Le stationnement sur rue

Assez logiquement, une réduction de la largeur de la chaussée entraîne des changements sur l'offre et la gestion du stationnement. Moins problématique dans les quartiers peu denses où le stationnement sur rue est peu utilisé, la réduction du stationnement sur rue peut toutefois constituer un enjeu dans un quartier compact, où la place destinée à l'auto est moins grande. Pour y répondre, il est essentiel d'évaluer finement les besoins réels en stationnement et les différents moyens d'y répondre, tant dans la forme que dans les règles qui le gèrent. D'une façon plus large, la valorisation des modes de déplacement collectifs et actifs permet, à plus long terme, de limiter ces besoins.

Le stationnement sur rue peut également entrer en conflit avec le déneigement, et ce, quelle que soit la largeur de la rue. Cependant, cette question est exacerbée dans les milieux compacts, où le stationnement sur rue est fortement utilisé. Si interdire le stationnement sur rue lors des opérations de déneigement s'avère être la solution la plus efficace, elle n'est pas toujours facilement acceptée. Une telle interdiction doit en effet s'accompagner de mesures permettant de répondre efficacement aux besoins des résidents, par exemple en limitant l'interdiction de stationner aux seuls épisodes problématiques pour le déneigement et en offrant des stationnements « tempête » centralisés. Dans tous les cas, les solutions gagnent à être prévues en amont de la conception de la rue ou du quartier plutôt qu'à la suite de protestations!

Qu'il soit question d'accès véhiculaire, de déneigement, ou de stationnement, réduire la largeur des rues n'est pas une recette qui s'applique de façon uniforme, bien au contraire. Au sein d'une même rue, la conception peut intégrer des variations pour permettre de limiter la largeur par endroits, tout en répondant à d'autres besoins. Basée sur un espace de circulation minimal, la chaussée peut être parfois plus large, pour offrir du stationnement par exemple, tandis qu'ailleurs, près des intersections et des traverses piétonnes notamment, des avancées de trottoir plantées ou dotées de mobilier urbain seront privilégiées.

Si le rétrécissement d'une chaussée existante permet de libérer de l'espace pour l'aménagement d'un trottoir, d'une voie cyclable, ou pour la gestion naturelle des eaux de pluie, c'est toutefois lors de la création d'un nouveau cadre bâti compact que la conception de rues étroites prend tout son sens, les bienfaits en étant multipliés.

Après tout, il est question d'aménager des milieux de vie de qualité pour tous les usagers. Réduire la largeur des rues et augmenter la compacité du cadre bâti n'est pas une fin en soi, mais plutôt la mesure d'une stratégie plus vaste visant à remettre le citoyen, et non le matériel roulant, au cœur des préoccupations! □

Nathalie Roussel,

responsable à l'accessibilité universelle, Ville de Victoriaville

AMÉNAGER DE FAÇON INCLUSIVE... PROFITABLE ET RENTABLE!

La Ville de Victoriaville s'est dotée au fil des années de quatre politiques sociales : famille (1996), accessibilité universelle (1999), jeunesse (2003) et aînés (2012). Ces politiques servent de cadre de référence pour intervenir et orienter l'offre de service municipal en fonction de chacune des clientèles. Depuis son adoption, la politique d'accessibilité universelle vise à la fois les personnes ayant des incapacités pour lesquelles, comme toutes les villes de 15 000 habitants et plus, nous avons l'obligation légale de produire un plan d'action pour éliminer les obstacles, mais également, toutes les personnes à mobilité réduite de façon permanente ou temporaire qui peuvent se retrouver en situation de handicap. Nous partons du principe qu'une personne en fauteuil roulant, un parent avec une poussette d'enfant, un aîné avec un déambulateur, un adolescent en béquilles et même un livreur avec son chariot se retrouvent devant le même défi face à un escalier de cinq marches!

Même avec la meilleure volonté du monde, la Ville n'a pas la possibilité d'intervenir directement sur les incapacités individuelles; toutefois, elle a la possibilité et la responsabilité d'intervenir sur l'environnement pour éliminer les obstacles, assurer un accueil positif et ainsi contribuer à favoriser la participation et l'intégration sociale de tous ses citoyens et visiteurs. Pour Victoriaville, une approche inclusive implique donc de planifier, concevoir et offrir les services municipaux en fonction de l'ensemble des usagers, et ce, des infrastructures aux modalités administratives.

Lorsqu'il est question d'aménagement, il est relativement facile de céder à l'engouement des projets dédiés à une clientèle spécifique : un parc multigénérationnel, une place des familles, un parc de motricité pour les aînés, un parcours sécurisé pour les écoliers, etc. Notre défi de chaque instant est de s'assurer que les aménagements pourront accueillir adéquatement une variété d'utilisateurs sans créer d'obstacles à certaines clientèles : un enfant ayant un trouble du spectre de l'autisme trouve-t-il son compte dans le nouveau parc dédié aux familles? Qu'en est-il de l'accès aux jeux d'eau pour cet autre enfant en fauteuil roulant? L'aîné analphabète ou immigrant arrivera-t-il à comprendre les informations sur les modules d'exercices en plein air? Le jeune ayant une déficience visuelle peut-il utiliser le parcours scolaire piétonnier en toute autonomie? L'utilisateur d'un quadriporteur peut-il circuler de façon sécuritaire à travers la disposition du mobilier urbain? Autant de questions qui peuvent sembler irritantes mais qui, indéniablement, peuvent orienter positivement l'intervention pour des aménagements respectueux de la réalité de nos citoyens.

Mais concrètement, comment peut-on aménager de façon inclusive?

L'exemple du banc de parc...

L'installation de banc est une opération courante pour une majorité de villes. Cependant, dans une approche inclusive, cet aménagement urbain, *a priori* simple, nécessite un exercice de réflexion avant de procéder au choix du modèle et à l'installation. En effet, plusieurs éléments devraient être considérés dans ce processus :

- le choix du modèle qui, entre autres, par la présence d'un dossier et d'accoudoirs, desservira toutes les personnes à mobilité réduite : aînés, femmes enceintes, personnes de forte taille, etc. ;
- sa localisation pour en faire un lieu accueillant : la distance stratégique avec une autre aire de repos, positionné à l'ombre, mais bien visible et éclairé pour assurer la sécurité, propice à la surveillance parentale, en retrait de la voie de circulation et à une distance respectueuse de la vie privée en milieu résidentiel ;
- l'aménagement à proximité qui s'avère un complément essentiel à l'installation fonctionnelle de l'équipement : le choix du revêtement de sol praticable pour tous, la végétation, la présence d'un espace libre contigu pour un fauteuil roulant, un quadriporteur ou un chien d'assistance ;
- les parcours sans obstacles qui aura un impact indéniable sur son utilisation : l'accessibilité du trajet pour se rendre jusqu'au banc, trottoir, voie de circulation, bateau-pavé, etc.

Une approche inclusive nous amènera également à considérer des éléments plus spécifiques encore, comme :

- le contraste visuel dans l'environnement : un banc vert entouré de feuillage vert s'harmonise peut-être avec la nature, mais son usage risque bien vite d'être dénaturé s'il n'est pas facilement repérable pour plusieurs citoyens, dont ceux ayant des troubles visuels... donc peu fonctionnel et sûrement peu utilisé ;

Ainsi que des particularités répondant à des préoccupations ou des enjeux plus locaux, par exemple :

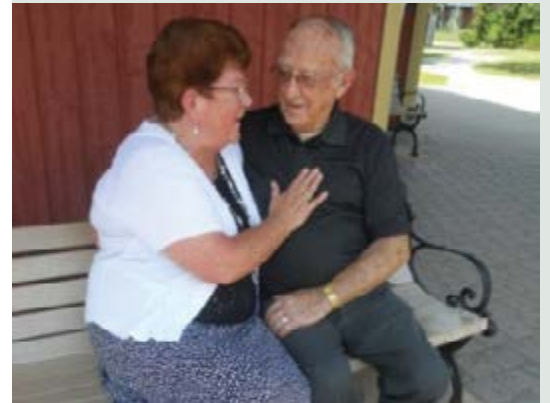
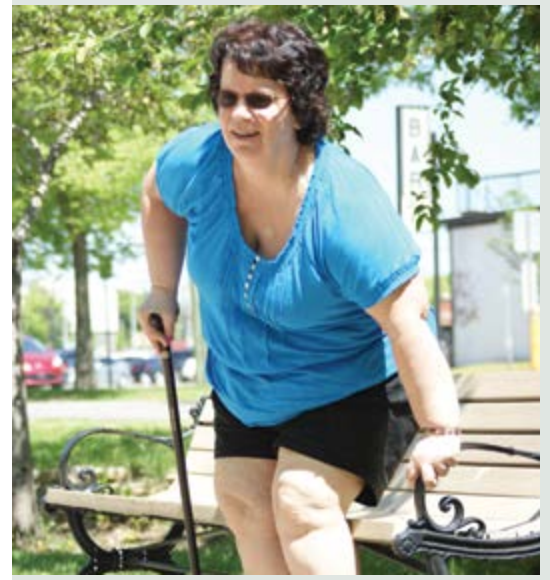
- des choix de matériaux plus écologiques et durables ;
- une intégration qui tient compte de l'aspect architectural et patrimonial des lieux.

À la lumière de ces éléments, on comprend mieux qu'en matière de vision inclusive, ce banc n'est pas un simple mobilier de parc, il fait partie d'une trame urbaine et contribue à faire d'une municipalité, un milieu de vie adapté à tous et chacun. Par extension et en adoptant une vision macro de l'aménagement urbain inclusif, on devra se poser certaines questions complémentaires : le trajet pour se rendre au parc est-il sécuritaire (passages piétonniers, feux sonores, aménagements pour réduire la vitesse automobile, éclairage, etc.)? Est-il à proximité d'un pavillon d'animation doté d'installations sanitaires et récréatives accessibles? Qu'en est-il de l'animation et des services offerts à proximité?

Bien entendu, on pourra généraliser ce processus pour ce qui est de l'installation de fontaines, de poubelles, l'aménagement de pistes cyclables, etc.

En ce qui concerne nos modalités d'intervention, nous préconisons de :

- favoriser une approche concertée avec le milieu et les autres services municipaux afin de mettre à profit l'ensemble de l'expertise disponible ;
- réaliser des aménagements véritablement fonctionnels qui vont souvent au-delà des normes minimales et qui favorisent l'utilisation autonome des services ;



- considérer les besoins des clientèles les plus vulnérables, ainsi les besoins de tous seront comblés ;
- respecter l'intégration architecturale ;
- considérer l'impact environnemental dans le choix des matériaux et procédés.

Certains pourraient juger une telle démarche compliquée, mais en y pensant bien, il s'agit simplement d'adapter nos pratiques, de prendre le temps de se questionner avant d'intervenir, d'évaluer, d'ajuster et de planifier afin de rendre notre action opérationnelle en une seule fois. À notre avis, l'investissement de temps consacré à ce processus préalable à l'action se révélera, outre un gain d'efficacité et d'efficience, une intervention municipale profitable pour l'ensemble de nos citoyens. C'est la concrétisation d'une optimisation de l'ensemble de nos ressources et de l'arrimage de nos politiques sociales.

Miser sur des aménagements inclusifs, c'est transformer indéniablement ce qui peut sembler une contrainte en avantage organisationnel au service de nos citoyens! □



DE LA SÉCURITÉ... AU CONFORT DES ENVIRONNEMENTS DE MARCHE

Évaluer la « marchabilité » des territoires dans le contexte du vieillissement

Introduction

Le vieillissement des milieux métropolitains montre avec force l'amélioration des conditions socio-économiques et de santé des personnes âgées du Québec. Cela dit, si en moyenne nous vivons plus vieux et plus en santé, les différents milieux résidentiels, variant considérablement d'une municipalité à une autre, viennent multiplier les conditions de ce vieillissement (Charpentier *et al.*, 2010). Plusieurs travaux scientifiques sur les conditions des aînés ont pu démontrer au cours des dernières années que les personnes âgées ne forment pas un groupe homogène (Rosenbloom, 2004). Plusieurs grands déterminants, entre autres le sexe, le niveau d'éducation, les catégories socio-professionnelles ou le revenu, viennent aussi moduler les types de vieillissement. C'est donc dire que les milieux de vie, tout comme les éventuels déplacements des aînés, se heurtent à plusieurs inégalités spatiales (Cliche *et al.*, 2012). En conséquence, l'expérience du vieillissement ne sera pas la même que l'on soit en « ville », en « banlieue » ou en milieu « rural ». Les municipalités québécoises n'offrent pas toutes la même expérience.

Vers des environnements (mieux) adaptés à la vieillesse ?

À l'instar d'autres chercheurs (*i.e.* Clifton *et al.*, 2007; Forsyth, Southworth, 2008; Nasar, Evans-Cowley, 2007), nous nous intéressons depuis maintenant deux ans, à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal, aux environnements urbains sous l'angle de leur « marchabilité ». Ayant débuté par l'analyse des environnements immédiats des complexes résidentiels pour aînés, ceux-ci suivant souvent davantage une logique de promotion immobilière que la véritable prise en compte de critères de qualité urbaine, nous poussons maintenant notre réflexion sur d'autres types de milieux de vie et de territoires. Notre principal questionnement vise alors à évaluer le niveau de « marchabilité » des différents types de milieux de vie où sont et seront appelés les aînés à vieillir dans les prochaines décennies. Nous voulons en outre comprendre quels peuvent être les éléments constitutifs de milieux favorables à la marche et aux déplacements plus actifs pour les aînés.

Notre réflexion s'inscrit dans une certaine complémentarité de celle de l'Organisation mondiale de la Santé et du programme *Ville amie des aînés*, qui considère six déterminants de ce qui est défini comme un « vieillissement actif », parmi lesquels on retrouve l'aménagement des territoires. Ces territoires devraient permettre aux personnes âgées de réaliser leurs activités quotidiennes et notamment d'interagir avec les différents

groupes de la société. Nous considérons que des milieux favorables aux aînés devraient offrir des conditions nécessaires pour leur permettre de vivre de manière autonome et contribuer à une expérience positive du vieillissement. En ce sens, la marche possède ici une place toute particulière dans les modes de vie des individus. Si elle permet de rester actif et en santé, en plus d'être un moyen de déplacement à part entière, elle est aussi à la base de bien des façons de se déplacer, comme par exemple marcher pour prendre l'autobus ou marcher au sortir de la voiture vers une destination donnée.

Plusieurs facteurs liés aux municipalités et à leur aménagement sont susceptibles d'influencer la mobilité des personnes âgées en général, et en particulier leurs habitudes de marche. D'une part, les aspects vécus associés à la perception de la personne âgée de sa propre santé, ou encore le risque et la sécurité, sont à prendre en compte (Yerpès, 2002). D'autre part, les aspects objectifs liés à la condition de santé de l'individu et à sa capacité de mobilité corporelle, comme la vitesse de marche ou le besoin de support (cane, déambulateur, etc.) sont incontournables (Borst *et al.*, 2008), tout comme la forme bâtie et la configuration fonctionnelle du territoire pratiqué. Plusieurs études canadiennes, états-uniennes ou européennes (*i.e.* Lockett *et al.*, 2005; Michael *et al.*, 2006; Booth *et al.*, 2000; Pikora *et al.*, 2006) montrent que les dimensions construites (mobilier urbain, pavage, configuration des rues et intersections, temps alloué aux traverses piétonnes, etc.) sont fondamentales dans la prise en compte de la « marchabilité ». Le contexte immédiat des lieux de marche possède ainsi une influence considérable sur le niveau et l'intensité des activités physiques menées par les personnes âgées (Michael *et al.*, 2006).

Certaines recherches montrent que la marche constitue une activité physique d'intensité douce susceptible de contribuer au maintien de la santé et à l'expérience positive du vieillissement, en contribuant à la qualité de vie (Banister et Bowling, 2004) et au bien-être physique et psychologique des aînés (Spinney *et al.*, 2009). Le potentiel de « marchabilité » des différents environnements résidentiels dans les municipalités québécoises s'avère ainsi incontournable. Nous présentons ici une « typologie de marchabilité » que nous avons développée avec un audit urbain afin de mieux comprendre les conditions de marche offertes aux aînés dans leur voisinage. Plus spécifiquement, un audit urbain est une grille d'analyse spatiale qui permet la réalisation d'un diagnostic morphologique et fonctionnel de l'environnement susceptible d'être marché par des aînés.


| NIVEAU DE « MARCHABILITÉ » DE LA RUE | TYPES DE RUE |
|--|---|
|  <p data-bbox="287 343 349 368">Faible</p> <p data-bbox="287 680 349 705">Élevé</p> | <p>Type 1 – Sans confort ni sécurité Rue sans trottoir ou avec un trottoir interrompu.</p> |
| | <p>Type 2 – Sécurité minimale Rue avec trottoir non interrompu.</p> |
| | <p>Type 3 – Confort minimal Rue avec trottoir non interrompu et en bon état et une zone tampon avec la chaussée.</p> |
| | <p>Type 4 – Confort relatif Rue avec trottoir non interrompu et en bon état et une zone tampon végétale avec la chaussée et une marge avant.</p> |
| | <p>Type 5 – Tout confort Rue avec trottoir non interrompu en bon état, zone tampon avec la chaussée aménagée (gazon et/ou arbre et/ou arbustes), marge avant végétale ou marge avant non végétale avec espaces publics et/ou présence de vitrines et présence d'ombrage.</p> |

Figure 1 – Typologie de rue offrant un plus ou moins grand niveau de « marchabilité »

Évaluer le potentiel de marchabilité dans différents environnements urbains

La construction de notre audit urbain, l'outil *Marchabilité pour les personnes âgées* (MAPPA), nous a permis de proposer une « typologie de marchabilité », présentée à la figure 1, de manière à nuancer plusieurs hypothèses de travail, notamment celle qui voulait que les environnements plus « urbains » soient plus marchables que les environnements « des banlieues ». En effet, les environnements urbains plus denses comme le quartier Rosemont-La-Petite-Patrie, que nous avons par exemple étudié à Montréal, comportent davantage de rues avec un certain niveau de confort pour la marche (végétation, commerces, espaces publics), mais ils sont également remplis d'obstacles et traversés par plusieurs types d'usagers aux vitesses variables (automobilistes, cyclistes, etc.). Les environnements des banlieues comme Longueuil, Laval ou Lachine, où nous avons également mené des travaux dans la dernière année, peuvent au contraire offrir un bon niveau de confort fonctionnel et possèdent souvent moins d'obstacles. Ils sont cependant plus étalés et impliquent des distances considérables pour rejoindre les destinations, ce qui n'est pas facilitant pour la marche. Par contre, certains secteurs de banlieue comme le Vieux-Longueuil ou Lachine disposent de caractéristiques « urbaines ». D'autres secteurs ont enfin fait l'objet d'interventions de requalification pour créer des environnements plus favorables à la marche que les aménagements d'origine datant des années 1950 ou 1960.

L'application de notre outil d'analyse nous a permis d'identifier des configurations de rues qui constituent des barrières majeures à la marche chez les aînés dans les différents milieux étudiés. Le développement de MAPPA a été fait à partir des éléments clés relevés dans la recherche récente mais également avec des tables de discussion que nous avons menées avec des personnes âgées. L'objectif était de relever les éléments à considérer comme facilitants ou contraignants à la marche. Nous renforçons constamment la validité de notre outil, avec notamment des projets avec des professionnels du milieu municipal et communautaire ainsi que des personnes âgées qui habitent les différents territoires investigués. En outre, la prochaine année nous permettra de dresser un portrait plus détaillé de la marchabilité à l'extérieur de la grande région de Montréal dans le cadre d'un projet de recherche financé par le Fonds de recherche du Québec – Société et culture, grâce auquel des partenariats avec des acteurs des milieux seront noués.

Des défis partagés entre les chercheurs et les acteurs municipaux

La présence de population vieillissante, tout particulièrement dans les villes moyennes, les milieux ruraux ou les territoires étalés, engendre de nouveaux besoins et surtout une nouvelle façon de pratiquer et de penser la ville, à la fois pour les décideurs et les acteurs de la société civile. Pendant que les territoires urbains centraux des métropoles concentrent bon nombre de personnes âgées et disposent de nombreux services de proximité et de santé, proportionnellement les banlieues de premières couronnes abritent de plus en plus d'aînés (Séguin *et al.*, 2013). Or, même si ces territoires offrent également une proximité des services, ceux-ci sont davantage dépendants de l'automobile. Comme nous l'avons souligné, l'importance d'aménager des milieux plus favorables à la marche prend ici tout son sens, à la fois pour des raisons utilitaires et de mobilité mais aussi de santé.

Cela dit, les municipalités de plus petite taille voient aussi leur population âgée augmenter. Ces centres reçoivent une population âgée en provenance des municipalités rurales avoisinantes (Lachance et Payeur, 2012). En effet, les problèmes de santé, l'incapacité à entretenir la maison et l'absence de services de santé accessibles poussent souvent des aînés des municipalités rurales à déménager dans les villes de petite taille

qui se trouvent à proximité et qui concentrent des services recherchés (épiceries, boutiques, pharmacies, CLSC, etc.). Si le vieillissement engendre de nouveaux défis pour le monde municipal, nous considérons qu'il s'agit ici d'une occasion unique de repenser la qualité urbaine des différents milieux de vie au Québec, mais également de repenser la place de la voiture individuelle dans les modes de vie des aînés dans une perspective de mobilité quotidienne plus active. □

Bibliographie

- BANISTER, DAVID et BOWLING, ANN (2004) «Quality of life for the elderly: the transport dimension.» *Transport Policy*, 11 (2): 105-115.
- BOOTH, M.L., OWEN, N., BAUMAN, A., CLAVISI, O., LESLIE, E., 2000, «Social-cognitive and perceived environment influences associated with physical activity in older Australians», *Preventive Medicine*, 31, pp. 15-22.
- BORST, H.C., MIEDEMA, H.M.E., de VRIES, B.SI., GRAHAMMA J.M.A., VAN DONGENA JEF, 2008, «Relationships between street characteristics and perceived attractiveness for walking reported by elderly people.», *Journal of Environmental Psychology*, 28, pp.353-361.
- CHARPENTIER M., GUBERMAN, N., BILLETTE, V., LAVOIE, J.-P., GRENIER, A., OLAZABAL, I. (dirs.), 2010, *Viellir au pluriel: perspectives sociales*. Montréal, Presses de l'Université du Québec, Collection problèmes sociaux, interventions sociales.
- CLICHE, L., SÉGUIN, A.-M. et APPARICIO, P., 2012, «Qualité de l'environnement urbain autour des résidences privées pour personnes âgées à Montréal: un portrait multidimensionnel.», dans P. NEGRON-POBLETE et A.-M. SÉGUIN (dirs.), *Viellissement et enjeux d'aménagement: regards à différentes échelles*, Presses de l'Université du Québec: Montréal, Québec, pp. 67-98.
- CLIFTON, K. J., SMITH, A. D. L et RODRIGUEZ, D., 2007, «The development and testing of an audit for the pedestrian environment.», *Landscape and Urban Planning*, 80, pp. 95-110.
- FORSYTH, A., SOUTHWORTH, M., 2008, «Cities Afoot—Pedestrians, Walkability and Urban Design», *Journal of Urban Design*, 13(1), pp. 1-3.
- LACHANCE, J.F. et F. PAYEUR (2012). «Le profil migratoire des aînés sur le territoire québécois au cours de la période 2006-2011.», RHÉAULT S. et J. POIRIER. *Le vieillissement démographique: de nombreux enjeux à déchiffrer*. Québec, ISQ, 235-252.
- LOCKETT, D., WILLIS A., EDWARDS, N., 2005, «Through Seniors' Eyes: An Exploratory Qualitative Study to Identify Environmental Barriers to and Facilitators of Walking.», *Canadian Journal of Nursing Research*, 37, pp. 48-65.
- MICHAEL, Y. L., GREEN, M. K. et FARQUHAR, S., 2006, «Neighbourhood design and active aging.», *Health & Place*, 12, pp. 734-740.
- NASAR J., EVANS-COWLEY J., 2007, *Universal design and visitability, from accessibility to zoning*. Columbus, The John Glenn School of Public Affairs.
- PIKORA, T.J., GILLES-CORTI, B., KNUIMAN, M.W., BULL, F.C., JAMROZIK, K., DONOVAN, R.J., 2006, «Neighbourhood environmental factors correlated with walking near home: Using SPACES», *Medicine & Science in Sports & Exercise* 38 pp. 708-714.
- ROSENBLUM, S., 2004, «Mobility of the Elderly: Good news and bad news.», Transportation research board, *Transportation in an Aging Society*, United States, pp. 3-21.
- SÉGUIN, ANNE-MARIE, APPARICIO, PHILIPPE et NEGRON, PAULA (2013), «La répartition de la population âgée dans huit métropoles canadiennes de 1981 à 2006: un groupe de moins en moins ségrégué.», *Cybergeo: European Journal of Geography*, [En ligne], Espace, Société, Territoire, document 639, mis en ligne le 11 avril 2013, consulté le 20 octobre 2013. URL : <http://cybergeo.revues.org/25860>.
- SPINNEY, JAMIE, E. L.SCOTT, DARREN M. et NEWBOLD, K. BRUCE (2009), «Transport mobility benefits and quality of life: A time-use perspective of elderly Canadians.», *Transport Policy*, 16 (1): 1-11.
- YERPES J., 1998, *La ville des vieux. Recherche sur une cité à humaniser*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube.



Ernesto Morales (photo), adjoint et chercheur, IRDPQ,
Christelle Montreuil, consultante en accessibilité universelle et **Véronique Gauthier**



POUR UN QUÉBEC «VISITABLE» : L'APPLICATION DU CONCEPT DE VISITABILITÉ CHEZ LES AÎNÉS

L'entrée de la maison est la zone la plus difficile d'accès pour les adultes et les aînés ayant une incapacité motrice, principalement en raison des marches (Morales et Rousseau, 2010). Alors pourquoi la plupart des maisons unifamiliales au Québec ont-elles des marches pour atteindre la porte d'entrée? La principale raison est que la plupart de ces maisons possèdent un sous-sol. Les basses températures que l'on peut subir au Québec créent une couche de sol gelé. Une fondation semblable à un mur de béton doit être creusée à une profondeur allant en dessous de cette couche de congélation afin d'éviter que la structure de la maison souffre de graves dommages (Régie du bâtiment du Québec, 1995). L'espace vacant que crée la fondation permet la conception d'espaces habitables, mais ces derniers nécessitent l'intégration de fenêtres pouvant faire entrer la lumière du jour et faire office d'issue de secours en cas de besoin. Cette situation contraint donc les constructeurs à augmenter la hauteur du sous-sol et par le fait même, le niveau de l'ensemble de la maison au-dessus du niveau de la rue. Par conséquent, des marches doivent être construites pour accéder à la maison. Les difficultés que vivent les personnes ayant des incapacités physiques à entrer et à sortir de leur domicile engendrent des conséquences importantes sur celles-ci. L'isolement social est considéré comme l'une des conséquences les plus importantes (Edelbrock, Buys, Creasey et Broe, 2001; Gardner, Brooke, Ozanne et Kendig, 1999).

Afin de contrer et de pallier à ces difficultés rencontrées par les adultes et les aînés ayant une incapacité motrice, plusieurs concepts ont été élaborés au sein de divers projets de recherche. Le concept de **visitabilité** se distingue des autres par son accessibilité, sa durabilité et sa réalisation peu coûteuse pour les maisons unifamiliales (Maisel, 2006). Contrairement à la modification complète du domicile, où les caractéristiques de soutien sont intégrées afin de répondre aux besoins individuels des résidents, la visitabilité tente plutôt de fournir un niveau d'accessibilité de base dans toutes les nouvelles constructions de maison et de favoriser la création de quartiers accessibles pour les visiteurs à mobilité réduite, et ce, dans l'espoir d'en faire bénéficier l'ensemble de la population. **Ainsi, une maison visitable est destinée à être une résidence donnant l'accès à tout le monde.**

Eleanor Smith et son groupe *Concrete Change* ont initié le concept aux États-Unis dès 1986. Le concept de visitabilité se réfère aux nouvelles constructions de maisons unifamiliales possédant minimalement les caractéristiques suivantes :

1. **Une entrée sans marche** à l'avant, à l'arrière ou à l'entrée latérale de la maison (située sur une voie accessible à partir de la rue);
2. **Des portes plus larges** sur l'étage principal (minimum 32 pouces (813 mm) d'ouverture de la porte);
3. L'adaptation de la **salle de bain à l'étage principal**.

Ces trois lignes directrices minimales sont nécessaires pour atteindre la visitabilité et veiller à ce que tout le monde, indépendamment de leurs capacités de mobilité, soit au moins en mesure de visiter la maison de quelqu'un d'autre, d'utiliser les toilettes et de quitter la maison. L'adoption de ces lignes directrices, à la phase de construction d'une maison, suggère une meilleure intégration des éléments de conception, réduit les coûts liés à des rénovations futures, diminue le risque de blessures induites par des marches, augmente les possibilités d'interactions sociales avec les autres et contribue à une communauté dynamique (Maisel, 2006). Plutôt que d'obliger les individus à demeurer isolés et confinés dans leur environnement personnel, la visitabilité offre à ces derniers l'opportunité d'interagir avec les autres et de participer à des activités communautaires. Cette visitabilité offre également des bénéfices à un large éventail d'utilisateurs, y compris les personnes vivant des difficultés liées à la mobilité de manière temporaire.

Résoudre les problèmes de visitabilité avec des maisons qui n'ont pas encore été construites semble être davantage réalisable que d'appliquer une solution pour les maisons existantes. Toutefois, les maisons existantes provoquent actuellement des complications pour les aînés ayant une mobilité réduite et l'application de solutions existantes n'est pas toujours réalisable. D'une part, construire une rampe pour accéder à une maison déjà existante n'est pas toujours possible en raison de l'espace requis pour cette dernière et généralement elle n'est pas esthétique. D'autre part, l'installation d'un ascenseur à l'entrée n'est pas toujours possible, soit en raison de l'espace requis pour ce dernier ou parce que cette solution est onéreuse. De plus, soulignons que la neige engendre des complications supplémentaires pour ces deux solutions.

À la suite de ces constats concernant les problèmes liés à l'entrée de maison et au concept de la visitabilité, les deux questionnements suivants émergent : 1) comment le concept de visitabilité peut être adapté au contexte québécois pour la **construction de nouveaux domiciles** sans être plus onéreux ou sans perdre de zone de rangement

«Les difficultés que vivent les personnes ayant des incapacités physiques à entrer et à sortir de leur domicile engendrent des conséquences importantes sur celles-ci. L'isolement social est considéré comme l'une des conséquences les plus importantes.»



(par exemple: le sous-sol est souvent utilisé pour le rangement par les familles)? et 2) comment le concept de visitabilité peut être adapté aux constructions déjà existantes, ou qu'est-ce qui peut être fait en termes d'accessibilité pour les **constructions existantes**?

Afin de répondre à ces questionnements, une équipe de recherche a été formée au sein du Centre interdisciplinaire de recherche en réadaptation et intégration sociale (CIRRIS) sous la direction du chercheur Ernesto Morales et ce projet est subventionné par le programme *Québec ami des âinés* du ministère de Santé et Services sociaux. Le CIRRIS est le centre de recherche de l'Institut en réadaptation en déficience physique de Québec, affilié à l'Université Laval.

L'équipe de recherche a élaboré un projet de recherche comportant deux objectifs principaux. Le premier objectif est d'appliquer la visitabilité dans les nouvelles constructions au Québec. Plus précisément, cet objectif vise à évaluer les coûts associés notamment au retrait des marches d'une entrée de maison, à l'adaptation de la salle de bain sur l'étage principal pour qu'elle soit plus accessible (lavabo, toilette et douche) et à la création d'une aire de giration de 1500 mm dans la salle de bain et dans la cuisine. De plus, cet objectif vise à comparer les coûts de toutes ces modifications aux nouveaux projets de construction au Québec par rapport aux coûts associés à l'application de solutions existantes telles que les rampes, les ascenseurs ainsi que les rénovations liées à la salle de bain et à la cuisine lorsqu'un besoin de visitabilité se concrétise, notamment en raison de la situation d'un proche vivant des difficultés liées à la mobilité.

Le deuxième objectif est d'adapter la visitabilité des constructions existantes au Québec. Bien que le concept de la visitabilité soit généralement appliqué aux nouvelles constructions de maisons unifamiliales, ce concept sera également adapté et appliqué aux constructions existantes. Plus précisément, cet objectif vise dans un premier temps à créer des solutions de design pour les âinés ayant des incapacités physiques (faiblesses dans les jambes, utilisation d'une canne, d'une marchette, d'un fauteuil roulant manuel ou motorisé) conçues pour les conditions hivernales afin qu'ils puissent traverser l'entrée d'une maison ayant un escalier entre deux et sept marches. De plus, ces solutions auront également comme défi d'être fonctionnelles, esthétiques et **surtout abordables**. Dans un second temps, cet objectif vise à procéder à une analyse des coûts-bénéfices en comparaison avec les alternatives existantes comme l'installation de rampes ou d'ascenseurs, ainsi que des rénovations liées à la salle de bain et à la cuisine.

Afin d'atteindre ces objectifs, un comité de suivi du projet sera formé avec des experts dans le domaine. La première partie du projet visera à évaluer le coût de l'incorporation d'une entrée sans marche, de portes plus larges sur l'étage principal et d'une salle de bain adaptée, afin de rendre accessibles les nouvelles constructions de maison. Cette partie se réalisera à l'aide d'un nouveau projet de développement résidentiel dans la Ville de Québec. La deuxième partie du projet de recherche est orientée exclusivement vers

le concept de visitabilité appliqué à l'entrée de la maison de résidences déjà existantes. Cette partie se réalisera avec la participation de cinq âinés de 60 ans et plus. Les idées de conception avec les âinés seront ensuite critiquées, enrichies et validées par les experts du comité de suivi. Les résultats améliorés et validés seront définis en détail pour l'obtention d'une version précise du prototype. Des tests du prototype seront réalisés afin de modifier et d'améliorer le prototype de la version finale.

Malgré le fait que les sujets de recherche de l'entrée de la maison et du concept de visitabilité ont été abordés précédemment dans la littérature, ce projet aborde la problématique sous des angles différents en tenant compte de l'actualité dans le domaine et des constructions de maisons déjà existantes. Cette distinction permettra une compréhension claire des répercussions de l'adoption d'une approche de «visabilité» et permettra la création ainsi que l'expérimentation de nouvelles idées concernant des solutions de design pour l'entrée de maisons unifamiliales. Le développement de ce projet contribue de manière significative au processus de réalisation du droit à l'égalité de l'initiative politique *À part entière: Pour un véritable exercice du droit à l'égalité* du gouvernement du Québec. De plus, ce projet permettra à la province de Québec d'être précurseur en matière de visitabilité et de conception accessible au Canada. □

Si vous désirez avoir plus d'information sur le concept de visitabilité, sur le projet ou si vous voulez collaborer au projet, veuillez contacter le chercheur principal du projet: M. Ernesto Morales par téléphone au 418 529-9141 au poste 6030; par courriel: ernesto.morales@cirris.ulaval.ca

Références

- EDELBROCK, D., BUYS, L., CREASEY, H. et BROE, G.A. (2001). «Social support, social networks and social isolation: The Sydney older persons' study.», *Australian Journal of Ageing*, 20, 173-178.
- GARDNER, I., BROOKE, E., OZANNE, E. et KENDIG, H. (1999). *Improving social networks, a research report: Improving health and social isolation in the Australian veteran community*. Melbourne: Lincoln Gerontology Centre, La Trobe University.
- MAISEL, J. (2006). «Community development», *Journal of the Community Development Society*, Vol. 37, No. 3.
- MORALES, E. et ROUSSEAU, J. (2010). «Which areas of the home pose most difficulties for adults with motor disabilities?» *Physical & Occupational Therapy in Geriatrics*, 28, 103-116.
- RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC. (1995). *Code de construction du Québec, Chapitre 1: Bâtiment et code national du bâtiment du Canada 1995 (modifié)*. Québec, QC: Institut de recherche en construction, Régie du bâtiment du Québec.



**UNE TROUSSE GRATUITE
POUR VOUS AIDER À ORGANISER LA MARCHÉ**

Vous pouvez télécharger la trousse d'organisation d'une marche de solidarité au www.amiedesenfants.ca dans la section *Événements*, et dans l'événement *Marche de solidarité du 20 novembre*. Cette trousse renferme des modèles de documents pouvant être utilisés pour l'organisation de la marche de solidarité.

Cet événement a été lancé en 2009, à l'initiative du Théâtre jeunesse Les Gros Becs de la ville de Québec, où plus d'une vingtaine d'organismes œuvrant pour l'enfance se sont regroupés pour souligner le 20^e anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant. Depuis, une marche symbolique réunissant petits et grands est organisée chaque année dans la ville de Québec le 20 novembre, *Journée internationale des droits de l'enfant*.

LA MARCHÉ DE SOLIDARITÉ DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT DU 20 NOVEMBRE

Le 20 novembre 2014, lors de la *Journée internationale des droits de l'enfant*, nous célébrerons le **25^e anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant**. Pour cette occasion, le CAMF propose aux municipalités accréditées amies des enfants, en voie de le devenir ou intéressées par l'accréditation de souligner cet anniversaire par l'organisation d'une marche de solidarité. Cette marche, qui pourra être organisée en collaboration avec la commission scolaire et des organismes voués à l'enfance de son territoire, vise à mobiliser tous ses citoyens quant à l'importance de respecter les droits de l'enfant.

Objectifs poursuivis par l'organisation d'une marche de solidarité:

- ▶ affirmer son engagement envers la promotion des droits de l'enfant;
- ▶ mobiliser ses citoyens, petits et grands, quant à l'importance de respecter les droits de l'enfant;
- ▶ favoriser la participation des jeunes;
- ▶ mieux faire connaître les droits des enfants;
- ▶ créer de nouveaux partenariats avec des organismes voués à l'enfance;
- ▶ renforcer les liens de collaboration avec la commission scolaire;
- ▶ respecter l'une des conditions obligatoires du programme MAE en soulignant la *Journée internationale des droits de l'enfant*;
- ▶ bonifier son offre d'événements.

LA MARCHÉ DE SOLIDARITÉ EN IMAGES...





Vous aimeriez accueillir le 28^e Colloque du CAMF en 2016?

C'est dès maintenant qu'il faut y penser! Le Carrefour lance un appel de candidature aux municipalités intéressées à être l'hôte du Colloque de 2016. Un comité d'étude des demandes fera des recommandations au cours de l'hiver 2015 et la municipalité ou MRC retenue viendra faire l'annonce lors du prochain Colloque, soit une année avant la tenue de l'événement.

Pour obtenir un dossier de mise en candidature :
info@carrefourmunicipal.qc.ca

EN ROUTE VERS LE 27^e COLLOQUE DU CAMF

C'est la municipalité de Montmagny qui accueillera le 27^e Colloque du CAMF, du 7 au 9 mai 2015. Cette année, les activités précolloques, qui ont été un franc succès lors de la dernière édition, reviendront de plus belle pour enrichir à nouveau l'expérience des participants. Le comité du programme travaille présentement à concocter un événement à la hauteur des attentes. Les incontournables de la 27^e édition: des ateliers sur les initiatives en faveur des 0 à 5 ans pour favoriser le développement global des enfants, les recommandations suite au forum sur l'intimidation, le vieillissement actif et les saines habitudes de vie. **Un rendez-vous à ne pas manquer!**

calendrier

1^{er} octobre 2014

Journée nationale des aînés
www.aines.gc.ca

1^{er} octobre 2014

Date limite pour le dépôt d'une candidature pour l'accréditation MAE (cohorte d'automne)
www.amiedesenfants.ca

2 octobre 2014

Forum sur la lutte contre l'intimidation
www.mfa.gouv.qc.ca

8 au 10 octobre 2014

Conférence annuelle du loisir municipal
www.loisirmunicipal.qc.ca

20 novembre 2014

Journée internationale des droits de l'enfant
www.amiedesenfants.ca

1^{er} avril 2015

Date limite pour déposer une candidature pour la certification *Municipalité amie des enfants* – cohorte d'avril
www.amiedesenfants.ca

Du 7 au 9 mai 2015

27^e Colloque annuel du CAMF
Montmagny, www.camf.ca



Répertoire du soutien financier pour les municipalités

Le Carrefour action municipale et famille offre aux municipalités du Québec une mise à jour de son répertoire des subventions s'adressant à elles. Ce répertoire renferme toutes les informations relatives aux programmes de soutien pour les actions familles et aînées en milieu municipal partout au Québec, que ce soit par le biais d'organismes, de fondations, du gouvernement ou d'entreprises privées.

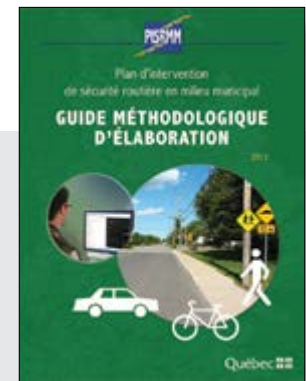
www.camf.ca



La prévention du suicide chez les aînés: comprendre, s'inspirer et agir

Chaque année au Québec, 140 aînés de 65 ans et plus s'enlèvent la vie en moyenne. L'Association québécoise de prévention du suicide (AQPS) a réalisé ce document afin de contribuer à la prévention de ces drames évitables.

La première partie, intitulée *Comprendre*, décrit la situation du suicide des aînés au Québec, en incluant les données statistiques les plus récentes et les principaux facteurs de risque de protection individuels et collectifs. La seconde partie, *S'inspirer*, est consacrée à une recension d'initiatives de prévention exemplaires, en provenance du Québec et d'ailleurs dans le monde. Enfin, la troisième partie, *Agir*, détaille les besoins et les idées des 1891 participants aux *Journées régionales sur le suicide et les aînés* pour améliorer la prévention du suicide chez les aînés. www.aqps.info/aînés/.



Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal

Conscient des nombreux enjeux au niveau de la sécurité routière dans les municipalités, le ministère des Transports du Québec a publié un guide afin de permettre aux gestionnaires de réseaux et aux intervenants municipaux d'établir un plan d'intervention afin d'améliorer la sécurité du réseau routier de leur territoire.

L'élaboration d'un plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal vise à optimiser les investissements à effectuer sur le réseau routier municipal en vue de réduire le nombre d'accidents en rendant les routes plus sécuritaires. Un diagnostic est posé afin de cibler les problématiques et un plan d'action est déposé afin de proposer des solutions adaptées.

De plus, un programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal est également disponible dans le cadre du nouveau volet intitulé *Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL)*. Les demandes dûment remplies doivent être acheminées au ministère des Transports au plus tard le 13 février 2015. <http://www.mtq.gouv.qc.ca>

Éditeur

Carrefour action municipale et famille
6200, boul. Taschereau, local 401
Brossard (Québec) J4W 3J8

Téléphone: (450) 466-9777

Télécopie: (450) 466-6838

Courriel: info@carrefourmunicipal.qc.ca
Internet: www.camf.ca

Coordination de la rédaction et de la production

Véronique Bettez

Collaborateurs

Maryse Bédard-Allaire, Claudia Bennicelli, Véronique Bettez, Pierre-Yves Chopin, Véronique Gauthier, Denis Guérin, Isabelle Lizée, Sébastien Lord, Marianne Mathis, Diane Mercier, Christelle Montreuil, Ernesto Morales, Paula Negron-Poblete, Menahan O'Bomsawin-Delorme, Marc-André Plante, Nathalie Roussel

Correction Véronique Bettez et Menahan O'Bomsawin-Delorme

Conception graphique Fusion Communications & Design

Impression Les Presses du Fleuve

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec, Bibliothèque nationale du Canada
3^e trimestre 2014 **ISSN 1708-9824**

AVEZ-VOUS VOTRE CODE D'ACCÈS?



En devenant membre, vous obtenez l'accès complet à *La banque des 1001 mesures*, un site entièrement dédié aux mesures issues des différents plans d'action familles et aînés du Québec.

Devenez membre du **CAMF!**

En devenant membre du CAMF, vous vous joignez à une organisation qui a le souci de représenter et d'appuyer ses membres auprès des principaux acteurs du *Penser et agir famille/aîné* du Québec.

LES AVANTAGES

En devenant membre, vous :

- profitez d'un rabais avantageux sur le prix de l'inscription au Colloque annuel de l'action municipale en faveur des familles;
- bénéficiez d'une représentation des réalités de votre municipalité auprès des instances gouvernementales;
- faites partie d'un réseau expérimenté reconnu par le gouvernement du Québec;
- obtenez l'accès complet à *La banque des 1001 mesures* exclusive aux membres;

- participez à des formations sur mesure et à des rencontres informelles de municipalités vivant les mêmes réalités;
- restez informés des dernières nouvelles et de l'évolution des dossiers concernant la famille et les aînés grâce à nos communications régulières;
- obtenez plusieurs exemplaires du magazine *Municipalité + Famille*, distribué trois fois par année;
- profitez d'une vitrine pour partager vos bons coups, votre politique familiale et/ou des aînés ainsi que le portrait de votre municipalité dans le magazine.

Visitez le www.camf.ca/membres pour avoir plus d'information sur les cotisations annuelles.

Le Carrefour remercie le ministère de la Famille et le Secrétariat aux aînés pour son appui financier au fonctionnement de ses activités et pour son soutien technique auprès des municipalités et des MRC en matière de politique familiale municipale et dans la mise en place de la démarche *Municipalité amie des aînés*.

Famille
Québec 